



CIIP

CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Bulletin No 1 – octobre 2013

Édito

Si la mise en œuvre d'un nouveau plan d'études ne constitue pas une révolution copernicienne, elle engage cependant les enseignants et les cadres à actualiser leurs références et leurs pratiques professionnelles, à les partager, dans les écoles et dans l'Espace romand de la formation voulu par les membres de la CIIP. Elle implique aussi des adaptations, légères ou plus lourdes, des modifications dans la manière d'organiser l'enseignement ou dans le moment d'aborder les divers contenus à enseigner, en gardant à l'esprit l'exigence de diversifier les approches pédagogiques (CSR, art. 12).

Dans certaines disciplines – comme les sciences de la nature et les sciences de l'homme et de la société – la manière d'organiser et de transmettre les connaissances et les compétences évolue sans doute davantage, en fonction des traditions didactiques différenciées. Dans d'autres disciplines – comme les langues ou les mathématiques – les adaptations sont sans doute moindres mais les exigences plus élevées, qui impliquent notamment des efforts de cohérence dans la succession des progressions et d'unification dans les terminologies.

Si la principale fonction du Plan d'études romand (PER), qui dessine un « projet global de formation de l'élève », consiste en une description verticale et intégrale de la progression des apprentissages sur les onze années de la scolarité obligatoire (comme ses homologues alémaniques et tessinois), sa réalisation, dans les classes, face aux élèves, nécessite de toute évidence des ressources et des instruments nouveaux: elle requiert surtout des moyens d'enseignement romands (MER) mis à la disposition des élèves et des enseignants.

Dans la présente décennie, la mise à disposition progressive et l'utilisation lucide de manuels « PER-compatibles » constituent en toute logique l'une des principales priorités de la CIIP. Les MER rendent en effet visibles, tangibles et crédibles les efforts d'harmonisation aux yeux de la population. Cette priorité mobilise fortement les enseignants, mais aussi les ressources financières des cantons; elle occupe intensément les ordres du jour des organes intercantonaux et oblige à une concertation permanente.

Le présent numéro du nouveau Bulletin de la CIIP offre une description très concrète des MER, fondée sur les procédures en usage depuis 2012, et donne la parole aux principaux partenaires de la CIIP – responsables d'établissement, enseignants et parents, au travers de leurs associations faitières – pour entendre leurs souhaits et leurs avis critiques.

Je remercie toutes les personnes qui contribuent par leurs précieuses explications et réflexions à maintenir résolument le cap de l'harmonisation scolaire en Suisse romande.

Charles Beer
Conseiller d'État (GE)
Président de la CIIP

A la Une

p. 2

Sous la loupe

p. 3

Les moyens d'enseignement romands (MER)

« Pas de PER sans MER » ! À la suite de l'introduction du Plan d'études romand (PER), le renouvellement des MER est en cours. Récit de leur fabrication.

Du côté de la recherche

p. 11

- Une recherche pour des moyens d'enseignement romands
- L'anglais dès la 7^e: phase pilote pour la méthode *More* !
- Choisir de nouveaux moyens d'enseignement en français: une question complexe
- *Matheval* 7-8-9: résoudre une situation de crise

Du côté de la Documentation

p. 21

Parole aux partenaires

p. 22

- Inspecteurs et directeurs d'établissements primaires (AIDEP) p. 23
- Directeurs d'établissements secondaires (CRoTCES) p. 25
- Enseignants (SER) p. 27
- Parents d'élèves (FAPERT) p. 29

Agenda

p. 31



MER numériques désormais en ligne

Depuis la rentrée scolaire 2013, les compléments numériques de certains moyens d'enseignement romands (MER) sont disponibles sur la plateforme du PER ([PPER](#)). Ce sont des versions PDF des manuels, des sites qui accompagnent le moyen ou encore des documents destinés à être publiés, mais qui ne sont pas encore complets; dans ce cas, ce qui est disponible est mis en ligne pour rendre service aux enseignants.

Pour des raisons de droits, ces compléments numériques ne sont accessibles que si l'on est authentifié en tant qu'enseignant, formateur ou collaborateur d'un DIP sur la plateforme du PER. Pour six cantons sur sept, l'adresse cantonale [educanet2](#) sert de sésame. Elle garantit que son bénéficiaire enseigne à l'école obligatoire publique de son canton. Pour le canton de Genève, des solutions temporaires ont été mises en place en attendant la conclusion d'importants travaux en cours.

Un [onglet](#) « Moyens d'enseignement romands » donne accès au sommaire général de ces documents: PDF pour le français, PDF et site d'accompagnement pour les mathématiques au cycle 3, accès au site *More!* pour l'anglais.

Géographie, Histoire et Sciences de la nature pour le cycle 1 sont réparties sur deux emplacements, correspondant aux deux classeurs *Guide pour l'enseignement*, le premier pour 1-2, le second, à paraître, pour 3-4. Le *Guide didactique* pour Géographie 5^e, qui paraîtra l'an prochain, est également proposé pour les éléments actuellement disponibles. Ils seront complétés au fur et à mesure de la disponibilité des chapitres encore manquants.

Enfin, des ressources mutualisées pour Sciences naturelles au cycle 3 sont mises à disposition pour pallier le manque actuel d'un moyen d'enseignement dans ce domaine.



Soutien financier de la Confédération accordé aux MER de la formation professionnelle

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation ([SEFRI](#)) a accordé une subvention de 1'440'000 francs sur une durée de 48 mois (du 1.1.2014 au 31.12.2017) pour soutenir le projet « Éditions des supports pour la formation en école professionnelle et pour les cours interentreprises en langues latines » du Secrétariat général de la CIIP. Ce dernier est porté par la Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement ([CREME](#)) et il *Gruppo di lingua italiana per i materiali d'insegnamento* ([GLIMI](#)).

Grâce à ce dispositif, environ 150 titres sont édités et plus de 400 titres sont référencés et distribués au nom d'autres éditeurs. Près de 55'000 apprentis de la Suisse romande et du Tessin-Grison langue italienne sont concernés, dans tous les domaines de la formation professionnelle.



Futurs moyens de Géographie & Histoire 9 – 11

Deux projets éditoriaux ont été élaborés pour réaliser de nouveaux moyens d'enseignement romands en Géographie et en Histoire pour le 3^e cycle (années 9 à 11). Après analyse d'une douzaine de ressources et collections disponibles sur le marché dans ces deux disciplines, il apparaissait en effet qu'aucune d'elles ne répondait aux exigences du Plan d'études romand (PER) dans un cadre financier acceptable.

L'Assemblée plénière de la CIIP (AP-CIIP) a souhaité, lors de sa séance de septembre, que les tables des matières soient plus étoffées et que les ressources électroniques cantonales existantes soient mieux intégrées aux projets. De plus, elle a demandé que l'adaptation pour la Suisse romande de la collection Nathan de Géographie, élaborée par le canton de Vaud pour la période transitoire, soit évaluée afin de vérifier son adéquation comme moyen romand.

Forte de ces compléments, l'AP-CIIP se prononcera définitivement sur le chantier des futurs moyens romands lors de sa séance de mars 2014.



Représentation de la CIIP au sein du comité de la CDIP

Aux côtés du président de la CIIP, le conseiller d'Etat genevois Charles Beer, la ministre jurassienne Elisabeth Baume-Schneider siègera au comité de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique ([CDIP](#)).



Pédagogie spécialisée: journée de réflexion à Locarno

La conférence latine de la pédagogie spécialisée ([CLPS](#)) de la CIIP a tenu sa journée de réflexion annuelle le 27 septembre à Locarno. Elle a porté cette année sur la question de l'évaluation et de la certification des élèves bénéficiant d'aménagement des conditions dans lesquelles se déroulent un apprentissage ou un examen dans l'école ordinaire (compensation des désavantages).



PISA 2015 – épreuves communes romandes

PISA 2015 se déroulant sans échantillons cantonaux et sans publication d'un rapport romand, l'Assemblée plénière de la CIIP (AP-CIIP) a renoncé à mettre sur pied un consortium romand. De même, aucun rôle ne sera confié à l'[IRDP](#) dans le cadre de cette enquête. L'AP-CIIP a pris acte que la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique ([CDIP](#)) confiera des mandats par le biais de contrats de prestations, notamment auprès du Service de la recherche en éducation ([SRED](#)) de Genève.



Moyens d'enseignement romands : récit de leur fabrication

Conséquence d'accords intercantonaux et du Plan d'études romand (PER), la priorité de la CIIP porte désormais sur la réalisation de moyens d'enseignement romands (MER) adaptés. Non seulement les cantons en ont l'obligation mais aussi la nécessité. A quoi cela servirait-il en effet de disposer d'objectifs d'apprentissage communs si les outils pour les atteindre n'étaient pas aussi harmonisés ? Éclairage sur un processus de fabrication, plutôt long et complexe.

Produire des moyens d'enseignement communs à toute la Suisse romande est une tâche que la CIIP accomplit de longue date. Les procédures ont certes évolué au gré des changements juridico-administratifs (cf. ouverture des marchés publics) et technologiques (multimédia et technologies de la communication), mais la volonté de réaliser des moyens communs reste intacte. Mieux, elle s'est renforcée ces dernières années par le biais des accords intercantonaux.

Bases légales et réglementaires

Au niveau suisse, le concordat HarmoS, adopté en juin 2007, pose le principe (art. 8) que les régions linguistiques coordonnent les moyens d'enseignement.

Au niveau romand, la CIIP a réaffirmé dans sa Convention scolaire romande (adoptée dans la foulée du concordat HarmoS) qu'elle assurerait la coordination des moyens d'enseignement et des ressources didactiques sur le territoire de ses cantons membres (art. 3). Les différentes manières de parvenir à cette coordination y sont précisées (art. 9).

Tous les cantons membres de la CIIP ont validé ces deux accords intercantonaux qui sont entrés en vigueur simultanément le 1^{er} août 2009.

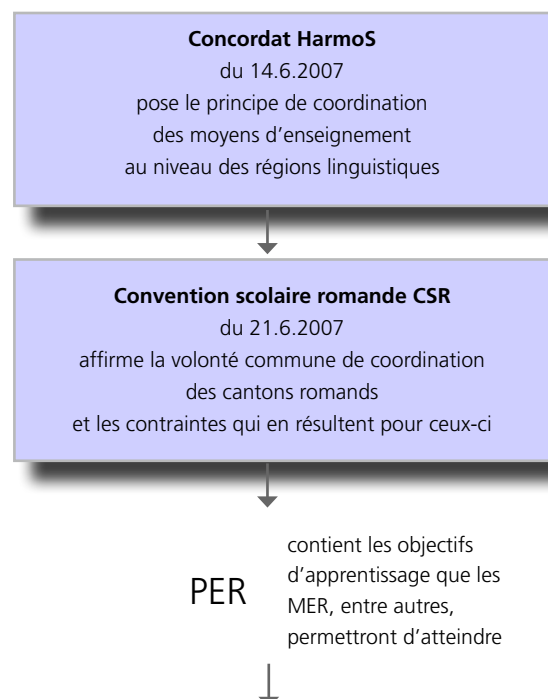
Suite à la disparition (depuis fin 2012) du Fonds des moyens d'enseignement, les modes de réalisation et de financement des projets de moyens d'enseignement et ressources didactiques ont été consignés dans deux règlements adoptés par la CIIP en novembre 2011 : le règlement d'application de la Convention scolaire romande (art. 6) et le règlement relatif à la gestion financière de la CIIP (chap. IV).

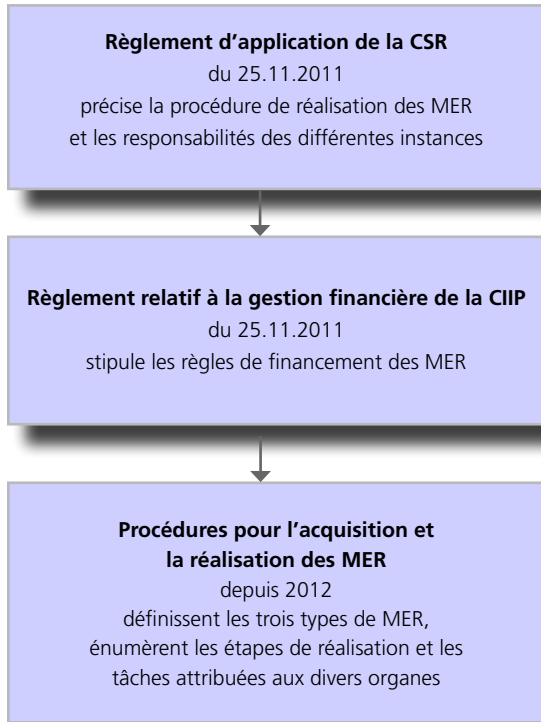
Enfin, la réactualisation des procédures pour l'acquisition et la réalisation de moyens d'enseignement romands (ci-après MER), en usage depuis le 1^{er} janvier 2012, a parachevé ces récentes révisions.

Le PER ou celui qui dicte les contenus

Les différents piliers sur lesquels reposent les MER ne sauraient être complets sans la référence au Plan d'études romand (PER). Le slogan « pas de PER sans MER » est tout aussi valable en sens inverse : comment s'accorder en effet sur le choix d'un moyen si les objectifs n'ont pas été définis préalablement ? Le Plan d'études romand détermine les contenus d'enseignement communs à partir desquels les moyens d'enseignement seront adoptés et introduits dans les cantons.

En résumé, le dispositif légal sur lequel repose le processus de réalisation de MER s'articule comme suit :





Un long fleuve pas toujours tranquille

Les règles étant ainsi posées, examinons de plus près quel chemin suit un moyen d'enseignement. Disons-le d'emblée: il est plutôt long et sinueux. Certains souhaiteraient probablement qu'il se raccourcisse, mais beaucoup tiennent aussi à ce que les particularités romandes – voire celles de leur canton! – soient prises en compte. Cela nécessite donc des adaptations, mais aussi une validation par des praticiens, allongeant ainsi le temps de réalisation d'un MER.

Analyse des besoins

Avant toute chose, il convient de déterminer s'il y a un véritable besoin d'adapter ou de créer un moyen dans une discipline du PER. Ce besoin peut émaner de diverses sources: cantons, responsables scolaires ou syndicat des enseignants.

Il revient à la commission d'évaluation des ressources didactiques (COMEVAL) de mener ce travail d'analyse des besoins. Elle se compose de sept représentants (un par canton) des services d'enseignement, en charge des travaux liés au choix et à l'introduction des moyens d'enseignement et ressources didactiques, ainsi que de deux délégués du Syndicat des enseignants romands (SER).

Analyse de marché

Parallèlement à l'analyse du besoin, une rapide étude de marché est généralement lancée pour inventorier les solutions possibles. Il s'agit de s'assurer préalablement que:

- soit un moyen (ou une collection) répondant tel quel aux besoins de la Suisse romande existe sur le marché (solution idéale mais pratiquement utopique vu l'adéquation requise avec le PER);
- soit un moyen (ou une collection) est susceptible de répondre aux particularités romandes mais moyennant des adaptations, notamment pour répondre aux exigences du PER;
- soit aucun moyen n'existe, rendant indispensable d'en réaliser un de toutes pièces et inutile le lancement d'un appel d'offres public.

Sur la base de l'analyse du marché menée par un groupe de travail mandaté par le Secrétariat général de la CIIP (SG-CIIP), la COMEVAL rend son rapport d'évaluation, proposant des solutions (parmi les trois cas de figure ci-dessus) et d'éventuelles variantes aux chefs de service cantonaux de l'enseignement obligatoire (réunis en *conférence latine de l'enseignement obligatoire* – la CLEO). Il peut arriver que cette conférence estime que, bien que le besoin de rechercher un moyen d'enseignement soit avéré, le moment n'est pas opportun (surcharge pour les enseignants, cumul des investissements, etc.); le dossier sera alors repris ultérieurement.

Si la CLEO confirme les conclusions de la COMEVAL, le SG-CIIP met en œuvre l'option retenue, par le biais de deux instruments: appel d'offres public (AOP) ou projet éditorial.

Variante 1 : passage par un AOP

Moyennant le feu vert de l'Assemblée plénière de la CIIP (AP-CIIP), un appel d'offres public (AOP) peut être lancé, généralement en deux étapes: dès l'étude de marché, puis pour choisir l'éditeur parmi ceux qui ont déposé une offre.

L'étude de marché sera donc le plus souvent conduite dans le cadre d'une procédure sélective d'AOP afin d'inventorier les moyens existants et pouvant potentiellement convenir, après adaptations.

Pour ce faire, le SG-CIIP établit un cahier des charges contenant les critères d'adjudication et leur pondération, en collaboration avec la COMEVAL, la commission pédagogique (COPED), la commission pour la production et la distribution des moyens



scolaires (COMOS) et, cas échéant, la commission des ressources numériques pour l'enseignement (CORENE). Dans un second temps, seuls les candidats/éditeurs que le pouvoir adjudicateur aura sélectionnés au terme de la première phase sur la base des critères d'aptitude prédéfinis pourront présenter une offre plus précise.

Un groupe d'évaluation des offres remet ensuite ses conclusions au SG-CIIP. Celui-ci décide de l'attribution du marché et publie l'adjudication sur le système d'information sur les marchés publics en Suisse (simap.ch).

Variante 2: projet éditorial

Lorsqu'au contraire, faute de pouvoir trouver un moyen existant et adaptable par voie d'AOP, il est décidé de créer un nouveau moyen d'enseignement, un projet éditorial est préparé. Un groupe de projet est chargé de déterminer avec précision les contenus et la présentation du futur moyen.

Sur la base de la conception d'ensemble ainsi réalisée, l'unité de réalisation des moyens d'enseignement romands (UMER) du Secrétariat général procède à l'estimation des coûts du projet et à leur planification sur plusieurs années.

Forts de tous ces éléments, les organes consultatifs usuels (COPED, COMEVAL, COMOS et éventuellement CORENE) délivrent chacun un préavis à l'intention de la CLEO. Sur proposition finale de cette dernière, l'AP-CIIP est invitée à adopter le projet et à autoriser l'ouverture du chantier. Cette décision requiert l'unanimité et engage les sept cantons, avec leurs commandes pour les quatre premières années d'utilisation.

Travaux rédactionnels

Suite à l'approbation de l'AP-CIIP, le SG-CIIP engage des auteurs et encadre leur travail, lequel peut s'étaler sur plusieurs années. Les activités sont souvent testées en classe et révisées en conséquence. Quelques experts de la discipline conseillent les auteurs sur toute la durée de la rédaction. A l'issue de la validation sous la responsabilité de la COPED, la CLEO adopte formellement le nouveau moyen d'enseignement.

Commandes et livraison

Une fois le moyen d'enseignement finalisé (qu'il consiste en une réalisation, adaptation ou reprise d'un moyen cantonal), sa mise à disposition dans les cantons doit être organisée. C'est la tâche centrale de la COMOS, en collaboration avec l'UMER. Le nombre d'exemplaires commandés par chaque canton est confirmé d'entente avec les services de l'enseignement des cantons.

Au final, les économats cantonaux reçoivent au cours du printemps les moyens qui seront introduits dans les classes à la rentrée suivante.

Évaluation d'un moyen d'enseignement

Après un certain temps d'utilisation, il peut s'avérer nécessaire d'évaluer un moyen d'enseignement. Les critères d'évaluation sont définis préalablement: ils peuvent avoir trait à la qualité du moyen, à son usage, à la satisfaction des utilisateurs comme à son impact dans l'enseignement. Cas échéant, cette évaluation constitue une prémisse à l'ouverture d'une procédure visant à changer le moyen.

Le besoin d'évaluer un moyen peut émerger tant de la COPED ou la COMEVAL que de la CLEO. Il fait l'objet d'un débat parmi ces organes – si nécessaire avec le concours d'experts – et débouche sur un rapport. La CLEO décide sur cette base du lancement ou non d'un mandat d'évaluation et en fixe les grandes lignes.

Le SG-CIIP prépare le mandat définitif et en estime les coûts. Cas échéant, une demande de crédit doit être demandée à l'AP-CIIP.

Une fois le mandat final validé, le SG-CIIP lance le projet et en assure le contrôle et le suivi.

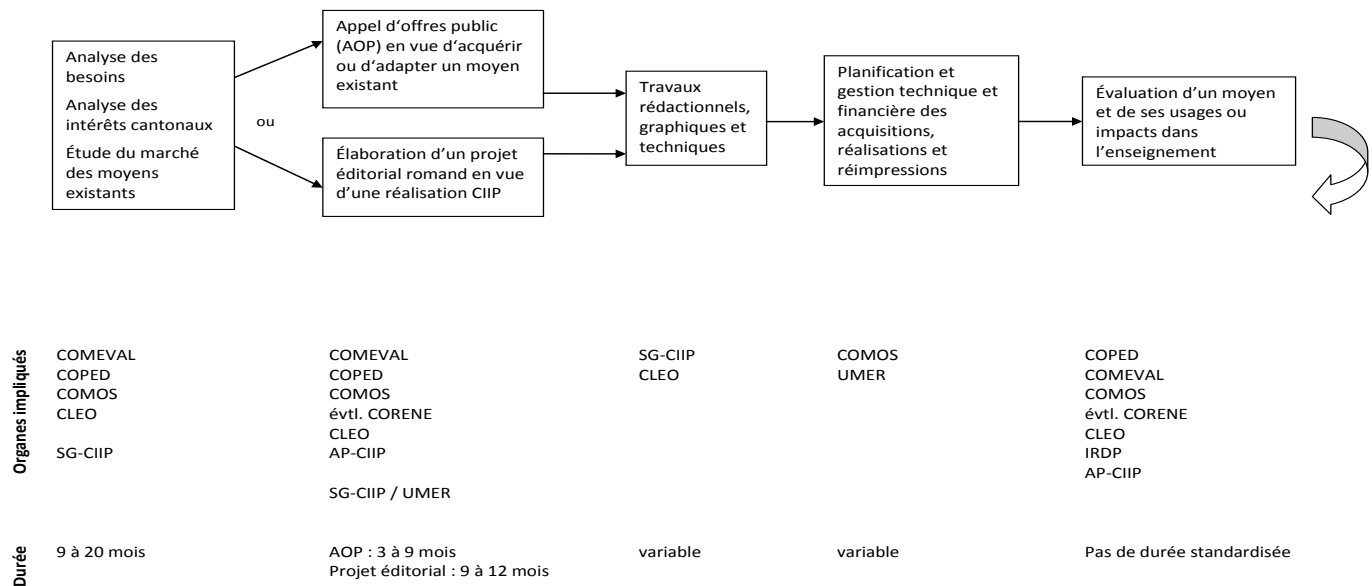
L'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD) est le plus souvent impliqué, soit dans la préparation du mandat d'évaluation, soit comme mandataire pour l'exécuter.

Le rapport final d'évaluation est remis à la CLEO. Sur sa proposition, l'AP-CIIP prend une décision formelle quant aux suites à donner.

Acquérir ou réaliser un moyen d'enseignement romand est donc un processus relativement long et complexe (entre deux et quatre ans selon l'ampleur des travaux). De nombreuses instances sont impliquées, représentatives des Département cantonaux de l'éducation (décideurs) des enseignants (praticiens) et des spécialistes de la branche concernée. Cela entraîne des discussions, parfois des allers-retours entre organes pour ajuster le projet, mais toujours dans le seul objectif de produire des moyens adaptés au Plan d'études romand et accessibles, tant aux enseignants qu'aux élèves. Les décisions se prennent sur la base de rapports émanant de larges consultations.



Récapitulatif du processus de réalisation d'un MER



Deux exemples concrets

Pour illustrer de manière plus concrète ce processus de réalisation de MER, prenons deux exemples en cours : l'un ayant nécessité un AOP (Anglais 7-11^e), l'autre un projet éditorial (Histoire 5^e-8^e).

⇒ **Anglais**

Un besoin affirmé au niveau politique

Dès le début des années 2000, l'introduction d'un enseignement de l'anglais dès la 5^e année primaire (actuelle 7^e) est envisagée. Dans sa *Déclaration relative à la politique l'enseignement des langues en Suisse romande* du 30 janvier 2003, la CIIP la considère comme une « hypothèse nécessitant au préalable une étude sérieuse sur les conditions à réunir et les moyens à mettre en œuvre ».

Au niveau national, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) fait de l'introduction d'une deuxième langue étrangère au niveau primaire un objectif à réaliser d'ici à 2012 dans sa stratégie de l'enseignement des langues adoptée en 2004.

Un groupe de travail mis en place par les chefs de service cantonaux de l'enseignement obligatoire dresse en 2005 l'inventaire des problèmes posés et définit des modèles d'introduction anticipée de l'anglais, tout en repérant les conditions cadre à mettre en place pour y parvenir.

Sur la base du rapport de ce groupe, un projet de décision est élaboré, assorti d'un projet d'appel d'offres. L'IRDP y précise à ce stade le cadre de la phase pilote à organiser et les responsables de Hautes écoles pédagogiques (HEP) sont sollicités sur la question de la formation des futurs enseignants.

En septembre 2007, l'AP-CIIP décide formellement d'introduire un enseignement de l'anglais en 5^e et 6^e années (devenues 7^e et 8^e années après l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande) à l'horizon 2012.

C'est donc une décision politique qui a motivé la recherche d'un moyen d'enseignement d'anglais à partir du degré primaire.



AOP

Dès le départ, il est décidé de procéder à un appel d'offres public (AOP) pour trouver une collection de moyens d'enseignement de l'anglais pour les classes romandes de la 7^e à la 11^e année.

Une fois la Convention scolaire romande entrée en vigueur (1.9.2009), attribuant la personnalité juridique à la CIIP, l'AP-CIIP donne son feu vert fin novembre 2009 à la publication d'un AOP qui courra jusqu'à début avril 2010.

A l'été 2010, après l'examen des nombreuses offres reçues, le choix se porte sur les collections **More!** (cycle 2) et **English in Mind** (cycle 3), toutes deux éditées par *Cambridge University Press* (CUP).

Ces collections comprennent un livre pour l'élève, un livre pour l'enseignant, un glossaire, un cahier d'exercices et du matériel de classe.

Phase pilote

Conformément au contrat signé avec l'éditeur en mars 2011, une phase pilote est prévue dans chaque année scolaire deux ans avant la généralisation du moyen. Elle doit permettre non seulement d'analyser la collection en regard des critères de l'offre, mais aussi de récolter les impressions des enseignants, des élèves et des parents.

Avant la phase pilote, un *focus group* de dix personnes représentant tous les cantons a la charge d'analyser les documents produits par l'éditeur (CUP) et de faire des propositions d'aménagement en vue de rendre les moyens pilotes le plus en adéquation avec les besoins des élèves et des enseignants romands.

Une quarantaine de classes, réparties dans six cantons romands (BE-f, FR-f, JU, NE, VD, VS-f), testent la collection **More!** 7^e durant l'année scolaire 2011-2012 à raison de deux leçons hebdomadaires. Ces enseignants sont encadrés par un groupe de coordination formé des responsables cantonaux de l'introduction de l'anglais.

L'évaluation de la première année de cette phase pilote est confiée à l'IRDP. Il examine la qualité et l'utilisabilité du moyen d'enseignement, l'organisation de l'enseignement/apprentissage, les processus d'évaluation en lien avec les objectifs du PER, le degré de satisfaction des élèves, enseignants et parents (se reporter à la page 15 pour plus de détails).

La phase pilote du moyen **More!** 7^e s'achève à l'été 2012. Se basant sur les conclusions de l'IRDP, le groupe de coordination, ainsi qu'une experte scientifique, émettent des demandes d'amélioration. Le moyen est donc ajusté en ce sens et soumis en novembre 2012 à un groupe de validation *ad hoc* composé de praticiens et de représentants délégués pour la CLEO et le Syndicat des enseignants romands (SER). Mi-décembre, la COPED traite de son rapport, fruit d'un important travail d'analyse. En dernier ressort, la CLEO valide fin janvier 2013 les ultimes modifications à apporter et donne son feu vert à l'impression du moyen.

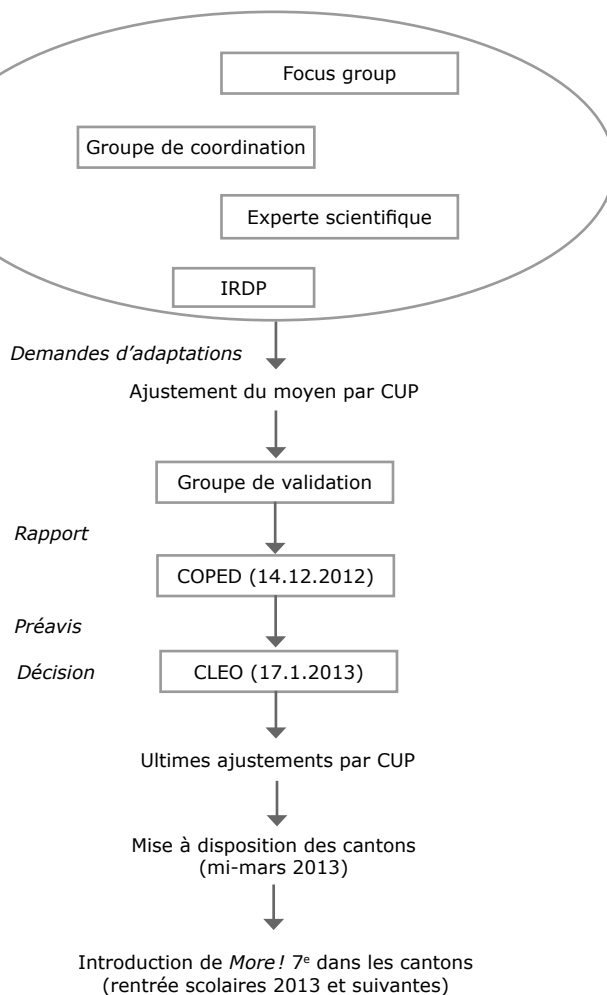
La version définitive de **More!** 7^e est livrée dans les cantons mi-mars 2013; son introduction dans les classes de cinq cantons (BE, JU, NE, FR et VS) s'est faite à la rentrée 2013. Genève suivra en 2014; Vaud en 2015.





Une phase pilote pour tester les moyens pour les années subséquentes (8^e, 9^e, 10^e, 11^e) se poursuivra chaque année d'ici 2015. A la rentrée 2017, l'ensemble de la collection aura été introduite dans toutes les classes romandes.

En résumé : phase pilote (2011 - 2012)



Plan d'études adapté

Précisons enfin que le Plan d'études romand d'anglais 9-11^e a dû être ajusté et complété par des objectifs pour les années 7-8, le tout devant former un ensemble cohérent. Les travaux de rédaction se sont déroulés de fin 2011 au printemps 2012, suivis d'une consultation. Le 22 novembre 2012, l'AP-CIIP a adopté la version finale du PER anglais 7-11^e années.

Ces objectifs entreront en vigueur dès l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement. D'ici là, les objectifs de la version 2009 du PER restent valables.



⇒ Histoire 5-8^e années

A la demande de deux cantons, la COMEVAL procède en juin 2005 à un premier état des lieux des besoins cantonaux et des productions en cours ou récentes en matière de moyens d'enseignement dans les disciplines suivantes : géographie, histoire, sciences, éducation à la citoyenneté.

En vue d'affiner les besoins des cantons, un groupe d'experts est mis sur pied l'année suivante. Son rapport (septembre 2007) conclut à la nécessité d'ouvrir sans délai un chantier pour les moyens d'enseignement en histoire 2^e cycle (5^e-8^e années), puis de procéder progressivement, selon l'ordre des priorités suivantes : géographie 2^e cycle (5^e-8^e années), sciences 2^e cycle (5^e-8^e années). Pour chaque discipline, le travail se fera par étapes (d'abord 5^e-6^e, puis 7^e-8^e).

La COMEVAL prévoie positivement ce rapport en février 2008, ce que confirme la CLEO en mai 2008. Sur ces différentes bases, l'AP-CIIP approuve le 20 mars 2009 l'ouverture d'un chantier en vue de réaliser un moyen Histoire 5^e-6^e notamment.

La finalisation imminente du PER, ainsi que les besoins exprimés par certains cantons, ont donc été à l'origine de la décision de réaliser pour la première fois des ME d'Histoire.

Le SG-CIIP institue en avril 2009 un groupe d'experts pour rechercher des moyens d'enseignement Histoire 5-8 en lien avec les visées, les contenus et les démarches d'enseignement/apprentissage du PER. Au terme de son étude de marché, le groupe conclut qu'aucun moyen complet ne peut être repris tel quel, sans faire l'objet de substantielles interventions (adaptations, modifications et/ou traduction).



En mars 2010, la COMEVAL conclut aussi à la nécessité de réaliser un manuel romand en mutualisant certaines ressources existantes dans les cantons pour les classes 5-8. La COPED et la CLEO confirment cette option, que l'AP-CIIP valide en mai 2010. Celle-ci commande donc la rédaction d'une conception d'ensemble (ou projet éditorial) détaillée des futurs moyens d'enseignement, conception d'ensemble qu'elle approuve en avril 2011.

Quatre auteurs sont engagés pour rédiger ce futur moyen d'enseignement d'Histoire 5-8 (chacun à 50 %, de 2011 à 2015). Les travaux de rédaction, encadrés par un groupe de trois experts scientifiques, commencent à la rentrée 2011. Une partie des activités est testée dans plusieurs classes romandes et soumise à un groupe de validation au printemps 2012 ; un second lot lui est remis en septembre.

Le moyen Histoire 5^e-6^e sera composé d'un manuel élève, d'un classeur d'activités et d'un guide pour l'enseignant (accompagné d'un DVD-Rom) communs aux deux années. Il couvrira les thématiques du PER (changements et permanences, mythes et réalité, traces et mémoire), ce pour les périodes historiques de la première partie du cycle 2 (Préhistoire, Antiquité).

Ce moyen sera introduit en 5^e année à la rentrée 2014. Le matériel pour 7^e et 8^e suivra en 2016.

Les trois statuts des MER

En septembre 2012, l'AP-CIIP a arrêté trois statuts distincts pour les moyens d'enseignement romands : officiel, transitoire et recommandé.

Le moyen d'enseignement romand officiel

Un moyen d'enseignement romand dit « officiel » signifie que tous les cantons romands l'ont accepté et s'engagent à l'introduire au plus tard trois ans après sa publication.

Ce moyen respecte les objectifs et les progressions d'apprentissage du PER, sans pour autant les couvrir tous de manière exhaustive.

Il peut s'agir tout autant d'un moyen ou d'une collection unique, accepté par tous, que du choix fait par chaque canton parmi les deux à trois collections officiellement retenues par la CIIP.

Le moyen d'enseignement romand transitoire

Lorsqu'il y a urgence pour certains cantons de disposer d'un moyen d'enseignement, la CIIP peut choisir ou adapter, sans

ouvrir un vaste chantier, un ou plusieurs moyens comme moyen transitoire pour une période d'au moins quatre ans.

Contrairement au choix d'un moyen romand officiel, chaque canton reste libre d'acquérir et d'introduire le moyen transitoire proposé par la CIIP, jusqu'à l'introduction d'un moyen officiel romand acquis ou réalisé entre temps.

Le moyen d'enseignement romand recommandé

Si la CIIP recommande un moyen, suite à son évaluation par la COMEVAL, celui-ci pourra s'ajouter aux instruments complémentaires de l'enseignant, sans que cela implique forcément d'en équiper les élèves ou d'en généraliser l'usage.

Quels enjeux pour l'avenir ?

Bien que certains moyens d'enseignement romands soient assortis de compléments numériques (ex. site internet en mathématiques), l'immense majorité est conçue dans une édition papier.

Les habitudes de travail évoluant avec la multiplication des portables et autres tablettes, cette réalité ne saurait être éternelle. Les moyens d'enseignement papier ne disparaîtront cependant pas ; ils tendront plutôt à être complétés par des ressources numériques.

Les réflexions en ce sens ont déjà commencé de longue date. C'est notamment une des missions de la commission des ressources numériques (CORENE), instituée en 2012 dans la continuité du groupe ENTER (*Espace Numérique de Travail de l'École Romande*). Elle agit « en qualité d'instrument de réflexion et de conseil pour la CIIP dans le domaine des ressources électroniques d'enseignement et d'apprentissage (dites « RéEA »), des bibliothèques numériques, des plateformes et portails éducatifs, ainsi que des innovations technologiques adaptées à l'enseignement »¹.

De leur côté, les cantons romands ont déjà mis en place différentes solutions [ex. [Petit Bazar](#) (GE), [educlasse.ch](#) (JU-BE), [friportail.ch](#) (FR), [rpn.ch](#) (NE), ou encore [ecolevs.ch](#) (VS)]. En parallèle cohabitent diverses plateformes proposant l'accès à des ressources numériques, telles que la plateforme informatique du PER (PPER), [Educanet](#)², [RTSdecouverte](#), la Bibliothèque scolaire numérique ([BSN](#)), les sites des éditeurs, etc.

Les principaux enjeux liés aux ressources numériques demeurent leur financement, leur validation intercantonale, ainsi que les questions d'identification et d'authentification des utilisateurs à partir des diverses plateformes (cantonales, régio-

¹ art. 1 du mandat de la CORENE du 31.5.2012.



nales ou nationales). Concevoir des moyens d'enseignement, même numériques, est coûteux. Comme ils ne peuvent pas être vendus de la même manière qu'une version papier, un modèle de financement est à inventer.

En conclusion, la production de moyens d'enseignement romands, quelle que soit leur forme, est appelée à s'accroître ces prochaines années suite à l'entrée en vigueur du PER. Il importe toutefois d'équilibrer les principes de désir et de réalité. Si la volonté de se doter rapidement de moyens conformes aux objectifs d'apprentissage du PER est en effet légitime, elle doit cependant composer avec des contraintes liées à leur financement et à la capacité d'absorption des nouveautés par les enseignants.

Une dizaine d'années de travail auront été nécessaires à l'élaboration du PER; il faudra sans doute compter une nouvelle décennie pour l'accompagner de MER adaptés dans la plupart des disciplines et des degrés. Ceci requiert un très lourd inves-

tissement pour les communes, les établissements scolaires et respectivement les cantons, en fonction des différentes péréquations intercantionales.

Caroline Codoni-Sancey
Chargée de communication pour la CIIP

Pour aller plus loin :

- « Procédures en usage dès 2012 pour l'acquisition et la réalisation de moyens d'enseignement »
- [Site ciip.ch](http://Site.ciip.ch) > moyens d'enseignement

Une recherche pour des moyens d'enseignement romands

Les moyens d'enseignement proposés permettent-ils d'atteindre les objectifs fixés par un curriculum ? Comment adapter un manuel existant pour qu'il corresponde aux prescriptions en vigueur ? Un moyen d'enseignement répond-il aux attentes des enseignants et des élèves ? Les enseignants utilisent-ils les manuels officiels ? Font-ils usage d'autres ressources en parallèle ? Comment ? Telles sont les questions auxquelles l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD) propose de répondre dans les travaux qu'il mène en matière de moyens d'enseignement pour la Suisse romande.

Avant le PER : la coordination scolaire par les moyens d'enseignement

La question de l'harmonisation de la scolarité, cruciale dans un système où les cantons sont souverains en matière d'éducation, connaît un véritable élan en Suisse romande à partir des années 1970. En l'absence d'un plan d'études contraignant, la CDIP/SR+Ti (devenue CIIP en 1996)¹ choisit de miser sur la production de moyens d'enseignement communs en mathématiques et en français afin de mettre en œuvre la coordination scolaire. De plus, ces deux disciplines connaissant à cette période-là des réformes importantes, on compte alors les faire entrer dans les pratiques grâce à de nouvelles ressources didactiques.

Les moyens d'enseignement, de même que la formation des enseignants, les plans d'études ou les épreuves, sont en effet des manières d'organiser, de structurer et d'assurer la qualité de l'enseignement. En proposant des contenus et des activités pédagogiques, les manuels incarnent des objectifs ou des prescriptions en matière d'enseignement et contribuent à les faire entrer dans les pratiques. Ils expriment également une série de choix concernant le contenu, la progression des apprentissages ou les approches didactiques. Bien que les enseignants ne les utilisent pas tous de la même manière et prennent plus ou moins de liberté, les manuels constituent un élément essentiel dans les pratiques quotidiennes de la classe.

Les moyens d'enseignement représentaient ainsi également un objet de recherche central pour l'IRD, dès ses origines. Celui-ci est créé en 1969 par la CDIP/SR+Ti en réponse à la demande de

la Société pédagogique romande (prédécesseuse du Syndicat des enseignants romands – SER), dans le but de planifier et d'accompagner les innovations et les processus liés à la coordination scolaire. L'idée prévalait à cette époque déjà que l'observation scientifique peut fournir des informations utiles pour mieux connaître, pour corriger et pour améliorer l'enseignement. C'est dans ce contexte que se sont développés différents axes de recherche autour des manuels et de l'efficacité de leur mise en œuvre dans les classes.

L'une des spécificités de ces recherches résidait dans les modalités de travail mises en place par l'IRD. D'une part, on mobilisait les compétences des différents acteurs concernés dans les cantons romands en établissant des collaborations avec les universités romandes et les centres de recherche en éducation cantonaux. D'autre part, en impliquant des enseignants dans les différentes phases de création, en particulier dans la conception des contenus et dans leur évaluation, on s'assurait de la proximité avec les pratiques et de l'adhésion du corps enseignant aux innovations.

Lorsque la Convention scolaire romande est ratifiée par les cantons en 2009, elle formalise des changements amorcés depuis quelques années. En particulier, un plan d'études commun est appelé à devenir le pivot de la coordination scolaire (le Plan d'études romand – PER –, entré en vigueur à partir de 2011). Le statut des moyens d'enseignement devient, de fait, moins important, et, pour des raisons économiques également, la CIIP privilégie l'achat et l'adaptation d'ouvrages existants. Elle redéfinit donc le processus d'acquisition des moyens d'enseignement (cf. p. 3). Cette situation nouvelle a des incidences directes sur les besoins en termes de recherche et, ainsi, sur les activités de l'IRD.

¹ CDIP SR/Ti : Conférence intercantonale des chefs de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

CIIP : Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. Aujourd'hui, la CDIP est la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Moyens d'enseignement et recherche

Pour comprendre ce que couvre de manière générale un suivi scientifique de la production de moyens d'enseignement, distinguons trois phases dans lesquelles la recherche peut intervenir.

Avant

Lorsqu'on entreprend des travaux scientifiques en amont, ceux-ci visent généralement à constituer une connaissance approfondie d'un contexte donné ou d'un objet pédagogique afin de formuler les besoins en termes de moyens d'enseignement. Les chercheurs abordent les questions posées sous différents angles: ils peuvent réaliser des bilans sur la situation de l'enseignement dans un domaine (afin de connaître les moyens utilisés, d'observer dans quelle mesure les pratiques sont efficaces ou de s'interroger sur la motivation des élèves par exemple); ils font parfois des rapports sur les attentes des enseignants ou sur les besoins en termes didactiques et disciplinaires; ils peuvent encore faire des analyses de l'adéquation entre plans d'études et moyens d'enseignement. Les travaux préparatoires pour la collection *S'exprimer en français*² (ci-dessous) ainsi que le bilan scientifique *Français 2000* (cf. p. 17) sont représentatifs de ce type de démarche.

Pour des moyens d'enseignement de l'expression orale et écrite

Dans les années 1980, une réforme majeure de l'enseignement du français a été introduite dans les écoles de Suisse romande. Dès ce moment, différentes études se sont penchées sur les modalités de son introduction et sur les résultats obtenus. Elles ont entre autres montré que si l'enseignement des aspects structurels de la langue (grammaire, orthographe, etc.) était largement relayé par les moyens d'enseignement créés par les autorités, les enseignants regrettaient qu'aucun manuel n'existe pour l'enseignement de l'expression orale et écrite, malgré l'accent que la réforme avait pourtant placé sur ces deux compétences. Une équipe de recherche – soutenue conjointement par le Fonds national suisse de la recherche scientifique et la COROME (Commission romande des moyens d'enseignement et d'apprentissage) – a développé un projet afin de répondre à ce besoin. Elle a montré, par des expérimentations dans diverses classes de Suisse romande, qu'un tel enseignement était possible et a élaboré une démarche intitulée «séquence didactique». En collaboration avec des enseignants, des activités didactiques ont été conçues, testées dans les classes, évaluées, révisées et, finalement, éditées dans les quatre volumes de la collection *S'exprimer en français*, qui s'adresse à tous les degrés de la 3^e à la 11^e.



Exemple d'un exercice tiré du chapitre *L'Exposé écrit*

Fiche 11 1/1

1 • Ce texte répète le mot «volcan» plusieurs fois.
• Remplace ce mot chaque fois que cela te semble nécessaire. Sers-toi des expressions proposées dans l'encadré.

• il • ils • leur forme • ceux • il en existe • ce phénomène • cet orifice

Les **volcans** sont des ouvertures de l'écorce terrestre. Les **volcans** _____ sont composés d'un réservoir, d'une cheminée et d'un cratère. Les **volcans** _____ se forment généralement à l'endroit où deux plaques se heurtent. Parfois, les **volcans** _____ surgissent des points chauds de la Terre, dans des zones de chaleur intense dans le manteau qui entraînent la montée du magma en ébullition vers la surface. C'est le cas des volcans d'Hawaï par exemple.

La forme des **volcans** _____ varie. Il existe grosso modo quatre types de **volcans** _____ : les **volcans** _____ de type hawaïen, les **volcans** de type strombolien, les **volcans** _____ de type vulcanien et les **volcans** _____ de type péleén. Ces quatre types de **volcans** _____ se distinguent par la façon dont se produisent les éruptions.

6

6. L'exposé écrit

² Dolz, J. Noverraz, M., Schneuwly, B. (dir.). (2001) *S'exprimer en français: Séquences didactiques pour l'oral et pour l'écrit*. Bruxelles: de Boeck & Larcier

Pendant

Lorsqu'elle intervient pendant le processus, la recherche porte sur le suivi de la mise en œuvre d'un moyen d'enseignement lors de phases pilotes. Elle peut d'abord vérifier la conformité entre le cahier des charges du manuel et le produit réalisé. Ensuite, des enquêtes visant à connaître l'accueil qui est fait à une méthode par ses utilisateurs – les enseignants, les élèves mais aussi parfois les parents – permettent aux chercheurs de faire des propositions pour l'amélioration et/ou l'adaptation de l'ouvrage aux critères établis par la CIIP.

Projet Passepartout Le projet est né de la collaboration de six cantons de Suisse alémanique (BE-all, BS, BL, FR-all, SO, VS-all) pour mettre sur pied un nouvel enseignement du français et de l'anglais: non seulement ces enseignements se font plus tôt qu'auparavant (comme le veut HarmoS: en 5^e pour le français et en 7^e pour l'anglais), mais les cantons concernés ont également décidé de les renouveler en produisant des moyens d'enseignement fondés sur la didactique du plurilinguisme. Des chercheurs de l'IRDP, experts en didactique des langues étrangères, accompagnent scientifiquement la phase pilote de cet enseignement afin d'observer comment il se déroule. Sur la base de leurs observations, les ajustements nécessaires (par exemple au niveau du matériel didactique ou de la formation des enseignants) seront réalisés afin de garantir une bonne mise en pratique lors de la généralisation des deux langues étrangères à l'école obligatoire. Un processus similaire est appliqué pour l'introduction du moyen d'enseignement de l'anglais *More!* en Suisse romande (cf. p. 15).

Après

Plus tard, lorsqu'un moyen d'enseignement est entré dans les pratiques, de nouvelles questions peuvent se poser. Différents types de recherches sont alors engagés: un volet de travaux sert à comprendre l'usage qui est fait d'un manuel (notamment la place qu'il occupe parmi les ressources à disposition, son appréciation par les enseignants ainsi que le degré d'application de l'approche didactique proposée); un autre volet porte sur l'évaluation des effets que produit le moyen et de la qualité des apprentissages des élèves, tandis qu'un troisième volet s'intéresse aux attentes des enseignants. L'engagement de tels travaux répond au besoin de faire, périodiquement, un état des lieux sur la qualité et l'efficacité des moyens utilisés, souvent dans la perspective d'un renouvellement (comme *Mathéval 2P et 4P*, ci-dessous). Dans certains cas cependant, ce type de recherche est engagé pour répondre à une situation de tension liée à la contestation d'un moyen d'enseignement ou d'une approche didactique; il s'agit alors de dégager des éléments scientifiques sur lesquels se baser pour résoudre la crise. C'était le cas de l'étude *Mathéval 7-8-9* dont il est question plus loin en page 19.

Mathéval 2P et 4P Les moyens romands de mathématiques ont ceci de particulier qu'ils ont été conçus dans une logique évolutive, impliquant un processus d'évaluation et d'adaptation de la collection à intervalles réguliers. Cette conception des moyens d'enseignement doit permettre de suivre les innovations didactiques ou disciplinaires tout en restant proche des pratiques enseignantes. Ainsi, alors qu'une nouvelle édition de moyens de mathématiques 1 à 4P avait été publiée en 1997, différentes activités de recherche ont été initiées dès 2000 afin de suivre l'introduction des innovations proposées. Deux types de travaux ont été réalisés: l'un devait permettre de cerner l'attitude des enseignants envers les moyens d'enseignement, l'autre concernait les compétences en mathématiques acquises par le biais de ces moyens. Les conclusions de ce suivi scientifique ont mené à la création d'un Groupe de Référence pour l'Enseignement des Mathématiques (GREM), chargé de proposer des mesures d'amélioration des manuels.

Exemple d'un exercice tiré de *Mathématiques 1P*

Jeu de pives

Prénom:

Tristana a 14 pives. Bazic a 11 pives. Dora a 6 pives.
Après avoir joué ensemble, ils comptent leurs pives.
Bazic en a 16, Dora en a 15 et Tristana n'en a plus.
Inventez une question en rapport avec cette histoire
et qui commence par «combien».
Echangez-la avec celle d'un autre groupe.
Répondez à la question que vous avez reçue.



Une recherche pour des moyens d'enseignement romands (MER)

Dans le contexte actuel, les travaux de l'IRD s'orientent vers des activités de l'ordre de l'évaluation, de l'expertise ou de l'analyse de besoins. Pour comprendre en quoi consistent ces différents types de suivis scientifiques, prenons pour exemple quelques projets de recherche menés récemment par l'IRD.

La politique des moyens d'enseignement de la CIIP privilégiant l'achat de manuels existants, on devrait avoir recours régulièrement à des phases pilote d'ouvrages prototypes en vue de leur adaptation aux attentes de la CIIP. Lisa Singh, collaboratrice du domaine langues étrangères à l'école, trace dans l'article en page 15 les étapes principales du suivi scientifique de la phase pilote de la méthode *More!*, qui permettra l'introduction de l'enseignement de l'anglais dès la 7^e année comme le veut HarmoS.

Les moyens d'enseignement que propose la CIIP se doivent d'être compatibles avec le PER. Les ouvrages disponibles sur le marché n'étant a priori pas conçus dans la perspective de ce plan d'études, le choix d'un moyen est d'autant plus délicat et doit être étudié avec soin. Jean-François de Pietro, collaborateur du domaine français, revient dans un article en page 17 sur quelques-unes des étapes qui ont conduit aux choix effectués pour les moyens d'enseignement du français et sur certains travaux qui ont dû être menés pour adapter la terminologie grammaticale en particulier.

La sélection de moyens mise à disposition des enseignants pour les disciplines du PER étant restreinte (généralement un à deux), il est d'autant plus important de connaître leur efficacité, les modalités de leur mise en pratique, le degré d'adhésion des enseignants ou encore leurs attentes. Des situations d'insatisfaction ou de rejet d'un moyen peuvent également nécessiter une enquête; c'était le cas pour *Mathéval* 7-8-9, dont Cristina Carulla, collaboratrice du domaine mathématiques, relate les éléments principaux dans l'article en page 19.

Comme le montrent ces différents types de recherche, l'IRD continue d'intervenir dans les trois phases du suivi de moyens d'enseignement - avant, pendant et après. Ces travaux permettent non seulement de mettre en évidence différentes données scientifiques éclairant certaines des questions qui se posent dans les pratiques enseignantes et aux responsables scolaires, mais aussi de poursuivre un important travail de veille qui fait partie des missions de l'IRD.

Pour aller plus loin :

- Cardinet Schmidt, G., Forster, S. & Tschoumy, J.-A. (1994). *Le passé est un prologue. 25 ans de coordination scolaire en Suisse romande et au Tessin*. Neuchâtel: IRDP, Lausanne: Loisirs et Pédagogie
- Bain, D., Brun, J., Hexel, D. & Weiss, J. (dir.). (2001). *L'épopée des centres de recherche en éducation en Suisse 1960-2000*. Neuchâtel: IRDP

L'anglais dès la 7^e: phase pilote pour la méthode *More!*

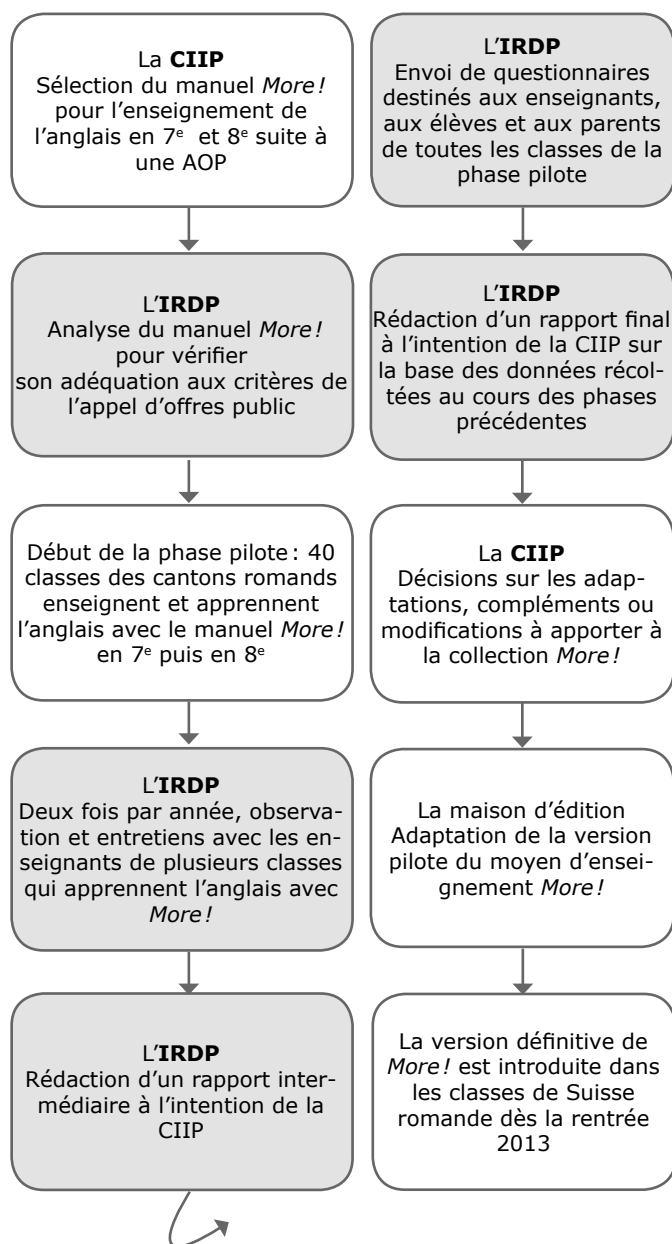
Depuis la rentrée 2011/2012, les élèves d'une quarantaine de classes des cantons romands (sauf Genève) apprennent l'anglais en 7^e année puis en 8^e avec le moyen d'enseignement *MORE!*¹ Choisi par la CIIP à la suite d'un appel d'offres public (AOP), ce manuel est testé pendant deux ans dans tous les cantons participants. Cette phase pilote est accompagnée scientifiquement par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD P). En quoi consiste le rôle de la recherche dans un tel cas? Pour en savoir plus, suivons les étapes principales du travail de deux chercheurs – experts en didactique des langues – chargés du suivi scientifique dans ce projet.

Analyse préalable du moyen « prototype »

Après avoir choisi le manuel *More!* pour l'enseignement de l'anglais en 7^e et 8^e années, la CLEO a tout d'abord chargé l'IRD P d'analyser le moyen « prototype » pour vérifier s'il correspondait aux critères de choix formulés dans l'AOP. Le rapport interne de cette analyse a relevé différents points sur lesquels la méthode *More!* ne correspondait pas encore à ces critères et qui nécessitaient des adaptations pour rendre la collection plus compatible avec les attentes de la CIIP.

Observations en classe et entretiens avec les enseignants

Le deuxième rôle de la recherche relatif au moyen d'enseignement de l'anglais consiste en un accompagnement scientifique des classes pilotes. En 7^e année (en 2011-2012) puis en 8^e (en 2012-2013), les chercheurs sont allés sur le terrain, dans plusieurs écoles où le moyen *More!* a été testé, pour observer des leçons d'anglais. A la fin de chaque visite, les chercheurs ont rencontré l'enseignant d'anglais pour un entretien au cours duquel il a pu rapporter les expériences positives ou négatives qu'il a eues avec *More!* et exprimer des suggestions et des souhaits. Ces visites et entretiens ont eu lieu deux fois par année de la phase pilote dans chaque canton participant. Cela a permis aux chercheurs de se représenter concrètement ce qui se passe dans les classes et d'obtenir des informations concernant, par exemple, la place donnée aux différents types d'activités, le temps à disposition pour réaliser le programme, le degré d'hétérogénéité de la classe en anglais, l'adéquation des différents types de contenus aux besoins des élèves, etc.



¹ Puchta, H. & Stranks, J. (2013). *More! 7^e*. Cambridge: Cambridge University Press

Puchta, H. & Stranks, J. (2012). *More! 8^e. Pilot edition*. Cambridge: Cambridge University Press

Questionnaires

Au printemps de chaque année de la phase pilote, l'IRD P a également envoyé aux écoles concernées deux questionnaires. Un premier était adressé aux enseignants de toutes les classes participantes afin d'obtenir des informations supplémentaires sur le nouveau moyen mais aussi sur l'enseignement de l'anglais en général. Un deuxième était destiné aux élèves qui ont fait leurs premières expériences d'apprentissage de l'anglais avec *More!* Ils ont ainsi eu la possibilité de s'exprimer sur l'enseignement de l'anglais en général ainsi que sur le moyen d'enseignement. Les chercheurs ont alors pu relever ce que les élèves ont apprécié ou non, les difficultés qu'ils ont rencontrées ou encore la place de l'anglais dans leur quotidien en dehors de l'école. Lors de la première année de la phase pilote, un autre questionnaire a été adressé aux parents afin de savoir comment ils perçoivent, de leur côté, l'enseignement de l'anglais qu'a suivi leur enfant.

Dans un tel projet, l'IRD P joue le rôle de porte-parole des enseignants et des élèves en relayant leurs préoccupations face au nouvel enseignement de l'anglais.

Des rapports pour communiquer les conclusions

Sur la base des données récoltées auprès des enseignants, des élèves et des parents, et pour chaque année de la phase pilote, les chercheurs ont rédigé à l'intention de la CIIP un rapport intermédiaire en décembre, afin qu'elle soit informée sur les expériences les plus récentes dans les classes, et un rapport final en juin³. Ce dernier, plus complet, comprend les conclusions de la recherche, allant des souhaits concernant la forme et le contenu du matériel didactique à des questions plus larges concernant l'enseignement de l'anglais, telles que la nécessité de différenciation pour répondre aux différents besoins des élèves ou de la concordance entre le temps à disposition et les sujets à traiter, par exemple. Ces rapports doivent permettre à la CIIP de se prononcer sur les ajustements à apporter au manuel *More!* afin qu'il puisse être généralisé dans les classes de 7^e et 8^e années de Suisse romande dès la rentrée de 2013.

Dans un tel projet, l'IRD P est amené à donner un retour représentatif des pratiques quotidiennes dans les classes. En ce sens, les chercheurs jouent le rôle de porte-parole des enseignants et des élèves qui vont apprendre et enseigner l'anglais avec le nouveau manuel *More!*

Lisa Singh

Collaboratrice scientifique à l'IRD P

6. Comment trouves-tu les activités suivantes dans les leçons d'anglais ? *				
	très bien	plutôt bien	pas vraiment bien	pas bien du tout
écouter (des chansons, des histoires...)	☐	☐	☐	☐
lire (des dialogues, des histoires...)	☐	☐	☐	☐
parler faire (des dialogues...)	☐	☐	☐	☐
écrire	☐	☐	☐	☐
apprendre du vocabulaire	☐	☐	☐	☐
faire des jeux	☐	☐	☐	☐
chanter	☐	☐	☐	☐
faire un mini-projet ou un projet	☐	☐	☐	☐
aller sur le site <i>More!</i> et faire des exercices, des jeux...	☐	☐	☐	☐

* Extrait du questionnaire pour les élèves

³ Elmiger, D. & Singh, L. (2012). *Anglais dès la 7^e. Phase pilote More! 7^e: évaluation des expériences de la première année (2011-2012)*. Neuchâtel: IRDP
Elmiger, D. & Singh, L. (2013). *Anglais dès la 7^e. Phase pilote More! 8^e: évaluation des expériences de la deuxième année (2012-2013)*. Neuchâtel: IRDP

Choisir de nouveaux moyens d'enseignement en français: une question complexe

Dès la rentrée 2009, de nouveaux moyens d'enseignement pour le français ont commencé d'être introduits en Suisse romande. Chaque canton a pu choisir entre deux moyens ou laisser ce choix aux établissements: Mon manuel de français et L'île aux mots pour le cycle 2, Le Livre unique et L'atelier du langage pour le cycle 3. En vertu de la politique romande des moyens d'enseignement actuelle, ces manuels n'ont pas été conçus en Suisse mais choisis sur le marché francophone et (légèrement) adaptés pour s'inscrire dans le contexte romand et répondre aux exigences du PER. Ce bref article situe la place de la recherche en accompagnement de ce processus d'introduction.

Suite au constat de l'absence de moyens pour l'enseignement de l'expression écrite et orale, l'IRDP avait largement contribué, au tournant des années 2000, au processus ayant conduit à la production de la collection *S'exprimer en français* (cf. p. 12). Au moment de son introduction toutefois, on s'est en quelque sorte trouvé dans une situation inverse: comme le relevaient déjà l'ouvrage *De la phrase aux énoncés: grammaire scolaire et descriptions linguistiques*⁴ puis le rapport *Français 2000*⁵ (état des lieux établi par les didacticiens du français de l'IRDP), c'était à présent les moyens d'enseignement concernant la structuration de la langue (grammaire, orthographe, etc.) qui devaient être repensés. Il semblait nécessaire en effet qu'ils soient si possible simplifiés et en tout cas adaptés afin de tenir compte de l'évolution des connaissances dans ce domaine, par exemple en ce qui concerne la « grammaire de texte »⁶. A la suite de ce rapport, différentes actions ont été mises en œuvre.

Un groupe de référence intercantonal pour donner des orientations

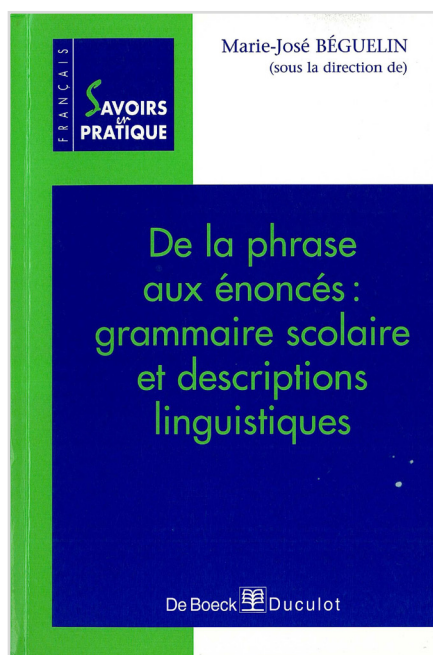
D'une part, un groupe de référence intercantonal – le GREF –, formé de didacticiens, de formateurs et de linguistes, a été constitué en 2002 et chargé d'établir les

principales lignes de l'enseignement du français à venir. Il a formulé⁷ un cadre général définissant trois finalités (apprendre à communiquer, réfléchir sur le fonctionnement de la langue et construire des références culturelles) à prendre en compte dans les différents domaines de l'enseignement (expression, lecture, grammaire, orthographe...), en particulier dans la perspective du nouveau plan d'études, alors en cours d'élaboration, et des futurs moyens d'enseignement. Ce groupe a ainsi conçu une grille d'analyse devant permettre de choisir de manière solidement étayée d'éventuels nouveaux moyens d'enseignement.

Une terminologie grammaticale à revoir

D'autre part, l'IRDP a été chargé d'examiner la question de la terminologie grammaticale, souvent perçue comme trop lourde et trop compliquée⁸. Divers moyens d'enseignement francophones alors sur le marché ont été examinés. Les chercheurs ont pu mettre en évidence le nombre (très) important de termes généralement utilisés (jusqu'à plus de 500 dans un seul ouvrage !) mais aussi une grande variation d'un moyen à l'autre dans les termes utilisés et

le nombre de ces termes, certaines différences, incompatibilités et lacunes⁹. L'étude ainsi menée a abouti à des propositions devant contribuer à simplifier et harmoniser la terminologie.



⁴ Beguelin, Marie-José. et al. (2000). *De la phrase au énoncé: grammaire scolaire et descriptions linguistiques*. Bruxelles: De Boeck Duculot.

⁵ Aeby, Sandrine, De Pietro, Jean-François & Wirthner, Martine. (2000). *Français 2000: l'enseignement du français en Suisse romande: un état des lieux et des questions. Dossier préparatoire*. Neuchâtel: IRDP.

⁶ A savoir la partie de la grammaire qui s'occupe des moyens linguistiques dont nous disposons pour la construction et la compréhension non d'une phrase isolée mais d'un texte: reprise des mêmes éléments pour assurer la cohésion du propos tout en évitant les répétitions, structure du texte en paragraphes, mots qui assurent les enchainements entre phrases, etc.

⁷ cf. document *Enseignement / apprentissage du français en Suisse romande – Orientations*. (2006) Neuchâtel, CIIP.

⁸ Conti, Virginie & De Pietro, Jean-François. (2006). *Français: propositions en vue de la définition d'une conception terminologique en Suisse romande*. Neuchâtel: IRDP.

⁹ Ainsi, par exemple, on emploie la notion de complément de verbe (CV) en Suisse, tandis qu'en France on parle de COD.

Le choix de nouveaux moyens d'enseignement

C'est là la situation qui prévalait lorsque, en 2007, des groupes de travail constitués de formateurs et d'enseignants ont été chargés d'examiner les moyens disponibles sur le marché francophone pour l'enseignement de ce qui correspond à l'axe «fonctionnement de la langue» du PER. Les autorités scolaires ont donc décidé, pour des raisons d'économie avant tout, de ne plus produire de moyens mais de prospecter d'abord sur le marché. C'est ainsi que des ouvrages français – *Mon manuel de français* et *L'île aux mots* pour le cycle 2, *Le Livre unique* et *L'atelier du langage* pour le cycle 3 – ont été choisis, après un important travail d'analyse.

Si la recherche a été présente lors de la phase préparatoire, elle n'a, en revanche, pas participé à cette phase de choix, effectué en s'appuyant sur la grille élaborée par le GREF. Mais certains chercheurs ont été sollicités – à titre d'experts – pour aider à résoudre les difficultés apparues ensuite : il s'est rapidement avéré, en effet, que ces nouveaux moyens impliquaient, au niveau de la terminologie en particulier, de renoncer à plusieurs des innovations introduites dès les années 1980 et désormais entrées dans les mœurs grammaticales romandes (importance de la notion de *groupe*, fonctions CV, CP, etc.). Des négociations ont alors été engagées entre les autorités scolaires et les éditeurs français, et des enseignants ont été chargés, avec l'appui d'experts, d'effectuer les adaptations nécessaires en trouvant des compromis. Ce travail, relativement simple pour certaines notions, s'est révélé bien plus problématique pour d'autres dans la mesure où il aurait fallu apporter des modifications trop importantes, dans la conception même des ouvrages de base. Il a donc fallu concilier la terminologie française utilisée dans ces moyens, la tradition romande à laquelle les enseignants sont désormais familiarisés, et le Plan d'études romand (PER).

Vers une terminologie grammaticale «panfrancophone» ?

Ainsi, cette entreprise de renouvellement des moyens d'enseignement et le travail d'adaptation qui s'en est suivi ont en quelque sorte apporté un nouvel éclairage aux difficultés terminologiques observées en posant le problème de la cohérence terminologique sur un plan «panfrancophone» – autrement dit pour l'ensemble des pays parlant français et dont on pourrait supposer qu'ils partagent non seulement la même langue mais aussi, à peu près, la même terminologie pour la décrire... Ce constat a par conséquent été un des éléments déclencheurs d'une réflexion quant aux possibilités d'un rapprochement ter-

minologique entre divers pays francophones – qui permettrait dans le futur une diffusion plus large et plus aisée des moyens didactiques produits dans l'un ou l'autre pays. Cette réflexion

est relayée à présent par l'Association internationale pour la recherche en didactique du français (AIRDF) dans le but d'examiner les conditions d'une simplification et d'une meilleure harmonisation de la terminologie grammaticale entre pays francophones¹⁰.

Comme on le voit, la boucle est bouclée et la recherche retrouve un rôle crucial après les choix effectués, préparant déjà, ainsi, l'enseignement à venir et les générations futures des moyens d'enseignement romands. Le but, ultime, reste l'amélioration continue de l'enseignement, en le rendant plus efficace, si possible plus simple et en lui donnant plus de sens.

Jean-François de Pietro

Collaborateur scientifique à l'IRDP

¹⁰ Voir Chartrand, Suzanne-G. & De Pietro, Jean-François. (2010). Introduction : l'enseignement de la grammaire en 2010 : où en est-on et quelle perspective pour une harmonisation de la terminologie grammaticale ? *La Lettre de l'AIRDF*, 45/46, 3-6.

Mathéval 7-8-9: résoudre une situation de crise¹

La collection de moyens d'enseignement romands Mathématiques 7-8-9 (années 9-10-11 HarmoS), introduite dans les classes de Suisse romande à la rentrée 2003, a été conçue selon les indications d'un groupe de représentants des cantons (COROME mathématiques). Le défi consistait à créer un manuel unique pouvant être utilisé avec des habitudes cantonales et des plans d'études différents. A la suite de sa mise en œuvre, un certain nombre d'insatisfactions ont été exprimées par les enseignants. La CIIP mandate l'IRD en 2008 pour mener l'enquête « Mathéval 7-8-9 » et contribuer à la résolution de la crise en faisant des propositions pour une meilleure adéquation du moyen aux besoins des enseignants et au Plan d'études romand (PER), alors en voie de finalisation².

Un défi éditorial : un manuel unique pour tous les cantons

Pour répondre aux contraintes d'un manuel unique, le concept éditorial voulait que l'ouvrage soit construit

Les contraintes éditoriales

- construire à partir de la diversité d'habitudes cantonales
- construire par thèmes mathématiques et pour l'ensemble des trois années d'un cycle scolaire
- prévoir l'accompagnement par des fils rouges cantonaux

autour de thèmes mathématiques par cycle plutôt que selon des enchaînements d'activités par année scolaire. Les domaines tels que « Grandeurs et mesures et Analyse des données » ou « Géométrie » devaient se présenter sous forme de fascicules destinés à l'ensemble des élèves de 7^e,

8^e et 9^e années et proposer un certain nombre de problèmes et de recherches. Le moyen devait être accompagné par des « fils rouges » cantonaux guidant les enseignants dans le choix d'activités et la progression des apprentissages.

Une problématique pour la recherche : l'utilisation des manuels dans la pratique

La réception mitigée de ce manuel de mathématiques a d'abord donné lieu à la mise en place de quelques ajustements et de supports informatiques, mais les problèmes persistaient. C'est en réponse à cette situation de tension que l'enquête Mathéval 7-8-9 a été initiée.

Dans un tel cas, le rôle de la recherche était tout d'abord de montrer si les problèmes rencontrés étaient plutôt liés à la forme ou au contenu, ou encore s'ils étaient la conséquence de fondements didactiques (comme le fait d'être organisés autour des problèmes et recherches et non pas autour de contenus théoriques, par exemple). Grâce aux données récoltées, les chercheurs espéraient fournir des éléments pour la construction d'une nouvelle collection – en cours à la même période – et proposer des solutions aux problèmes détectés par les enseignants.

Une problématique

- un manuel difficile à utiliser pour certains enseignants
- caractériser les difficultés en relation à la forme, aux contenus et aux fondements didactiques de la conception éditoriale
- créer une collection adaptée à la pratique des enseignants

L'étude avait également un rôle prospectif puisqu'elle devait explorer le développement des supports électroniques et ses contenus possibles, et déterminer à qui ils devaient s'adresser (maîtres ou/et élèves). Une enquête sur leur utilisation et leur impact sur les pratiques des utilisateurs, ainsi qu'une étude sur l'adéquation de ces ressources avec le PER et avec les usages qu'en font différents publics cibles, ont été réalisées dans les cantons.

Une problématique

- étudier le rôle des supports électroniques

¹ Cet article a été écrit principalement sur la base des rapports suivants : Pochon, L.-O. & Vermot, B. (2010). *Math789-eval: résultats de l'enquête auprès des enseignants de mathématiques: premières tendances*. Neuchâtel: IRDP / Pochon, L.-O. & Vermot, B. (2009). *Évaluation des moyens mathématiques romand 7-8-9: premier rapport d'étape à l'intention de la CIIP*. Neuchâtel: IRDP (non-publié) / Pochon, L.-O. & Vermot, B. (2010). *Découpage par degrés et document ressource*. Neuchâtel: IRDP (non publié) / Pochon, L.-O. & Vermot, B. (2010). *Évaluation des moyens mathématiques romands 7-8-9: deuxième rapport d'étape*. Neuchâtel: IRDP (non publié). Les rapports non publiés peuvent être consultés sur demande en s'adressant au Secteur documentation: documentation@irdp.ch

² Notons ici que l'arrivée du PER, qui a accompagné la réalisation des nouveaux ouvrages de mathématiques 9-10-11, a permis de lever l'une des contraintes principales pour la création d'un moyen unique en proposant les mêmes objectifs d'apprentissage pour tous les cantons romands.

Production d'information : comprendre la problématique

Si l'enquête n'a pas remis en cause la qualité des contenus eux-mêmes, elle a par contre montré que les difficultés d'utilisation des manuels étaient liées autant au concept éditorial – la façon dont l'ouvrage est présenté et organisé – qu'à l'hétérogénéité des profils des enseignants, qui ont des attentes et besoins différents selon leur formation, leur expérience professionnelle ou leur conception de la pédagogie des mathématiques.

L'information recueillie montre qu'une partie des enseignants ont eu des difficultés

- avec l'organisation et la présentation du contenu dans les manuels
- avec la gestion pédagogique du contenu des manuels
- avec la gestion de la classe et l'accès à l'ordinateur

L'étude a également permis de préciser les raisons des difficultés liées à l'organisation du moyen. D'une part, c'est le fait que le manuel soit conçu pour l'ensemble des trois années qui s'est avéré particulièrement délicat. D'autre part, l'absence d'indication sur la progression des apprentissages posait problème pour un certain nombre

d'enseignants. Cela a mis en évidence des difficultés de gestion pédagogique comme le choix d'activités adéquates selon les classes et les filières ou l'enchaînement des activités et des thématiques traitées dans une année mais aussi d'une année à l'autre. L'étude a également soulevé des problèmes concernant l'accès aux salles d'informatique et la disparité d'accès des élèves à l'ordinateur.

Utilisation de l'information pour faire face à la crise

Ces différentes informations ont permis de faire des suggestions en prévision des nouveaux moyens: le découpage des manuels par année et l'organisation des contenus selon des contraintes comme les niveaux de difficulté, l'introduction de séquences exemplaires, la mise en relation avec le PER, la proposition d'activités intermédiaires et la révision de la théorie.

Utilisation de l'information produite par la recherche

- appuyer la construction du nouveau projet éditorial
- nouveaux éléments pour penser les développements des supports électroniques

Quant à l'utilisation de supports numériques, ce sont des questions d'ordre pratique qui se posent en premier lieu puisque c'est l'accès à l'outil qui pose problème.

Cependant, la nécessité d'une mise à disposition d'exercices d'entraînement supplémentaires pour les élèves en difficulté sur un support électronique a également été signalée aux rédacteurs des nouveaux moyens.

Soulignons pour terminer le fait que l'enquête *Mathéval* 7-8-9 a été menée en parallèle aux travaux d'ajustement en vue de la réalisation de nouveaux moyens pour les années 9-10-11. Alors, plutôt que de réserver leurs conclusions à la publication d'un rapport final, les chercheurs ont choisi de mettre les résultats à disposition régulièrement sur un wiki, accessible sur le site de l'IRD P en tout temps, et grâce à des rapports intermédiaires sur des thématiques spécifiques. De cette manière, la recherche a pu accompagner le travail des auteurs des nouveaux manuels en leur fournissant les données scientifiques issues du terrain et relayer ainsi les attentes des enseignants.

Cristina Carulla

Collaboratrice scientifique à l'IRD P

Anne Froidevaux

Journaliste scientifique à l'IRD P



Savez-vous qu'il existe un Secteur Documentation?

Souvent appelé « La Doc », le Secteur Documentation de l'IRD possède un fonds documentaire en sciences de l'éducation et de moyens d'enseignement. Il fait maintenant partie du Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes (RBNJ) et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentales (RERO). Trois documentalistes y proposent divers services:

- consultation et prêt de documents: sur place, par l'intermédiaire de la navette RBNJ et par un service de prêt interbibliothèques;
- veille documentaire bimensuelle recensant des informations d'actualité dans le domaine de l'éducation (à consulter sur internet ou à recevoir sur inscription: [page de la veille documentaire](#) sur le site de l'IRD);
- mise à disposition des publications et articles produits par l'IRD, en accès libre ou sur commande sur le [site de l'IRD](#);
- recensement d'informations et indicateurs sur diverses thématiques intercantionales;
- aide à la recherche bibliographique.

Pour en savoir plus sur les moyens d'enseignement romands

L'une des spécificités du fonds documentaire de l'IRD est de réunir tous les moyens d'enseignement romands réalisés sous l'égide de la CIIP. On y trouve également les rapports scientifiques et articles produits par les collaborateurs de l'IRD et de la CIIP. Ces différents ouvrages peuvent être consultés et empruntés au Secteur Documentation.

Le Secteur Documentation met également à disposition un [inventaire](#) des moyens d'enseignement utilisés dans les cantons romands.

 [Bibliographie sélective concernant la réalisation des moyens d'enseignement](#) 

Publications récentes de l'IRD

Marc, Viridiana & Wirthner, Martine. (2013). *Développement d'un modèle d'évaluation adapté au PER: rapport scientifique du projet d'épreuves romandes communes* / avec la collab. de Sabrina Uldry. Neuchâtel: IRDP. 199 p.

Soussi, Anne, Broi, Anne-Marie, Moreau, Jean & Wirthner, Martine. (2013). *La littérature en Suisse romande - PISA 2009: qu'en est-il des compétences des jeunes romands de 11^eH, neuf ans après la première enquête?*. Neuchâtel: IRDP. 119 p. Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRD). (2013). *Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation à l'attention de la commission interparlementaire romande: année 2012*. Neuchâtel: IRDP. 43 p.

Les pratiques d'évaluation des enseignants: que nous apprennent-elles?

A la suite de la Journée d'étude du 31 mai 2013, à Neuchâtel, sur les pratiques de enseignants en évaluation, l'IRD met à disposition sur [son site internet](#) les présentations des intervenants, un compte-rendu et une évaluation de la journée ainsi qu'une interview du professeur Jean-Marie De Ketele.

Froidevaux, Anne. (2013). *Les pratiques des enseignants en évaluation: que nous apprennent-elles?: compte-rendu de la journée d'étude en évaluation, 31 mai 2013, Neuchâtel* [Page Web]. Neuchâtel: IRDP. 5 p.

Froidevaux, Anne. (2013). *Les tâches complexes et leur évaluation. Entretien avec Jean-Marie De Ketele*. [Page Web]. Neuchâtel: IRDP. 4 p.



Contact:

IRD / Secteur
Documentation
Fbg de l'Hôpital 45
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel
Tél. +41 32 889 86 18
Fax +41 32 889 69 71
documentation@irdp.ch
www.irdp.ch



Parole aux partenaires



Par le biais de leurs associations faîtières, les responsables d'établissements secondaires (CROTCES), les directeurs et inspecteurs d'écoles primaires (AIDEP), les enseignants (SER) et les parents (FAPERT) ont la possibilité de faire part de leurs avis et de leurs propositions sur les objets d'importance et d'ordre pédagogique traités par la CIIP.

La commission consultative des associations partenaires (COPAR) est l'organe ad hoc réunissant les représentants des associations précitées (ainsi que des milieux de la recherche en éducation) et des représentants de conférences de la CIIP. Elle procède régulièrement à des échanges d'informations et conduit des réflexions communes, pouvant amener à des recommandations pour l'amélioration du système éducatif dans le cadre de l'Espace romand de la formation.

Dans sa nouvelle formule, le Bulletin de la CIIP donne l'occasion à ces associations partenaires d'exprimer, si elles le souhaitent, leur opinion et leurs suggestions sur la thématique retenue à partir des souhaits et réflexions exprimés en COPAR.





Vers l'Espace romand de la formation

Favorables à la concrétisation d'un authentique Espace romand de la formation, les membres de l'AIDEP saluent et soutiennent les démarches visant à la réalisation de moyens d'enseignement romands (MER), celles-ci découlant de l'article 9 de la Convention scolaire romande (CSR) et s'inscrivant dans l'un des domaines de coopération obligatoire.

Si la CIIP a déjà créé par le passé plusieurs moyens d'enseignement ou coordonné leur acquisition pour certaines disciplines (mathématiques, français, allemand), l'introduction du Plan d'études romand (PER) a conduit de manière décisive à un renforcement de la collaboration intercantonale et à un élargissement de l'éventail des MER à d'autres disciplines (connaissance de l'environnement, histoire, géographie, sciences de la nature, anglais, éducation physique et sportive, arts).

Procédures mises en place

Le Règlement d'application de la CSR du 25 novembre 2011 fixe les modalités relatives à la planification, la réalisation et la mise à disposition des cantons des moyens d'enseignement et des ressources didactiques et détermine les compétences respectives des divers organes concernés: Assemblée plénière de la CIIP, conférence des chefs de service de l'enseignement obligatoire (CLEO), commissions permanentes, Secrétariat général de la CIIP avec un rôle central et prépondérant pour l'Unité des moyens d'enseignement romands (UMER).

Si les procédures sont définies et l'organigramme posé, le temps et l'investissement parfois nécessaires à la mise à disposition d'un nouveau MER peuvent s'avérer conséquents entre la phase initiale (analyse des besoins, des intérêts cantonaux et du marché), les étapes intermédiaires (appel d'offres, élaboration et réalisation d'un projet éditorial) et la finalisation du projet (mise à disposition du moyen).

De nombreuses décisions et démarches requièrent l'adhésion de tous les cantons romands et des différentes instances concernées et consultées (commissions, conférences), ainsi que la contribution et les compétences de partenaires et entités



* Association des Inspecteurs et des Directeurs des Écoles Primaires de Suisse romande et du Tessin (www.aidep.ch)



Inspecteurs et directeurs d'établissements primaires (AIDEP)

divers et multiples. Ces contraintes peuvent alourdir le déroulement des opérations, le rendre chronophage et onéreux en ressources humaines et en coûts de production.

A cela s'ajoute la possibilité prévue par la CSR d'adopter un choix de plusieurs MER pour l'enseignement d'une discipline dans un degré ou un cycle, ainsi que le choix laissé aux cantons d'acquérir et d'introduire pour eux-mêmes des moyens complémentaires.

La réactivité dont l'école aurait besoin et manque parfois (ce qui lui est régulièrement reproché) est difficilement compatible avec un système où la CIIP n'a qu'un mandat de coordination. Même si à ce jour la planification de la réalisation des MER est tenue (parfois au prix de délais extrêmement serrés!), un renforcement de ses compétences dans ce domaine ne permettrait-il pas de rationaliser les processus et de rendre plus efficaces et efficientes les opérations de réalisation des MER?

Critères de sélection retenus

L'AIDEP relève avec satisfaction la résolution de la CIIP de doter l'école romande de moyens d'enseignement:

- conformes au PER,
- tenant compte de la diversité des pratiques pédagogiques des enseignants,
- fondés sur les données de la recherche en didactique.

Si le souci de parvenir au meilleur rapport entre coûts et prestations ne peut être ignoré, les trois critères précités nous paraissent prépondérants et déterminants par rapport aux impacts financiers. En effet, du respect de la cohérence pédagogique – des moyens en phase avec le PER et la réalité du terrain – dépend la réussite de l'opération.

Avec l'avènement des nouvelles possibilités technologiques, un enjeu majeur consistera à intégrer et développer avec pertinence les ressources électroniques d'enseignement et d'apprentissage (RéEA) en complément des moyens traditionnels disponibles et en conformité avec le PER. Ces apports – incontournables – auront des impacts sur le développement des équipements techniques dans les cantons, ce qui génèrera des coûts non négligeables à ce niveau.

Des objectifs et des moyens d'enseignement communs, mais des horaires différents!

La question de la diversité intercantonale en matière de scolarité obligatoire demeure un sujet sensible notamment si l'on considère qu'un même plan d'études et des moyens d'enseignement communs doivent être mis en œuvre dans des écoles où le temps d'enseignement varie – parfois fortement – d'un canton à l'autre.

Seule une dotation horaire minimale commune par domaine et par cycle a fait l'objet d'une recommandation de la CIIP. Même si les disparités à ce niveau tendent à se réduire, une uniformisation des grilles-horaire n'est actuellement pas à l'ordre du jour, les prérogatives cantonales en la matière restant déterminantes, en raison, entre autre, des montants financiers différents consentis par les cantons dans la formation.

Ce paramètre induira-t-il des écarts significatifs lors des épreuves romandes en vue de vérifier l'atteinte des objectifs du plan d'études? Les conditions-cadre n'étant pas identiques, des corrélations entre temps d'enseignement et résultats des élèves expliqueront-elles certaines variations?

Conformément à ses statuts qui prévoient la promotion des actions contribuant au développement de notre école, les membres de l'AIDEP apporteront le soutien que l'on peut attendre de cadres scolaires au niveau de la réalisation, de l'introduction et du suivi des MER qui constituent un axe essentiel et primordial de la construction d'un Espace romand de la formation réaliste et crédible.

Alain Ramelet

Inspecteur des écoles (NE)

Membre du comité de l'AIDEP



Directeurs d'établissements secondaires (CROTces)*

Élèves romands : entre PER et MER

Un calembour, certes un peu facile, pourrait faire dire que si les élèves de Romandie devaient être soumis au Plan d'études romand (PER) sans pouvoir compter sur le soutien des moyens d'enseignement romands (MER), ils se retrouveraient, alors, bien orphelins face à l'acquisition de savoirs et de compétences nécessaires à leur formation de base. Néanmoins, alors que maintenant la Romandie dispose d'un PER commun, la question des moyens d'enseignement se pose inévitablement de manière légitime et pertinente. Quelles peuvent être, dans ce contexte, quelques réflexions de directeurs d'établissement sur ce sujet ?

Contexte

Les accords intercantonaux prévoient expressément, après l'adoption du PER, cette seconde étape, consignée notamment dans l'article 3 engageant les nouveaux membres.

Sont prévues alors dans le détail les différentes phases visant à identifier selon l'offre du marché, voire à créer au besoin, les outils didactiques nécessaires avec, en complément, tous les processus de régulation, de conception même, selon les constats établis par les utilisateurs durant les moments de test et d'expérimentation.

Qui pourrait trouver à redire à de tels dispositifs qui semblent vouloir réunir toutes les conditions de pertinence, d'efficacité, bref, de réussite ?

Faut-il alors en débattre ? Ne pourrions-nous pas tous être d'accord, enseignants, directeurs, autorités politiques, parents, voire élèves sur une telle réalisation, dont certains avantages sont manifestes ? Mais qu'en est-il réellement de ces avantages ? Le sont-ils forcément ? En toutes circonstances ? Pour tous les acteurs concernés ?

Des MER, pour quels élèves ?

Un moyen d'enseignement s'élabore, en général avec la collaboration ou par des enseignants experts en la matière, en référence, non seulement aux objectifs définis, mais aussi – et c'est malheureusement un écueil inévitable – à une représentation d'élèves « théorique », « virtuelle », forcément réductrice,

ne pouvant tenir compte ni de la multiplicité des individualités et des problématiques spécifiques, ni de la composition des groupes, ni des divers moments d'enseignement (dont tout enseignant connaît les incidences pour l'efficacité des apprentissages, incidences en lien étroit avec le groupe d'élèves dont il s'occupe).

Ainsi, une vision de MER communs et applicables à tous quelles que soient les circonstances se révèle une vue de l'esprit tout simplement incompatible avec la réalité vécue dans les classes avec des élèves divers et leurs caractéristiques spécifiques.

Le rôle des enseignants

Les enseignants, compte tenu de leur formation spécifique pour la plupart académique et universitaire, manifestent de par les titres obtenus une maîtrise des savoirs. La formation pédagogique suivie les a dotés des compétences didactiques et pédagogiques nécessaires. Ils disposent ainsi du statut d'expert dont bénéficient les praticiens. Face aux objectifs énoncés dans le PER, ils devraient donc se trouver à même de réaliser ce qui est nécessaire pour que les élèves dont ils ont la charge atteignent ces objectifs, puis de rédiger les moyens d'enseignement requis et adaptés spécifiquement à leurs élèves afin qu'ils parviennent aux acquis requis.

En outre, la conception de tels moyens, particuliers, implique forcément que l'enseignant s'interroge sur sa manière d'enseigner, sur les chemins possibles vers la maîtrise des savoirs, qu'il choisisse ceux qui lui paraissent les plus pertinents, par rapport à la réalité de ses élèves. Un tel travail nécessite d'être parfaitement au clair sur les concepts à aborder et leurs articulations en

* Conférence romande et tessinoise des chefs d'établissement secondaire (www.crotces.ch)



Directeurs d'établissements secondaires (CRoTCS)

liens avec les processus cognitifs, ce qui ne peut que renforcer la qualité de l'enseignement prodigué.

Faudrait-il donc se passer des MER ?

Deux visions

On le voit, une tension se manifeste entre deux voies :

- une volonté de réaliser des méthodes identiques pour tous, facilement identifiables, réalisées avec le plus grand soin et les processus de régulation requis, garantes d'une égalité pour tous les élèves (mais seraient-elles pour autant équitables ?), une méthode qui permettrait, probablement à un bon nombre d'entre eux, d'atteindre les objectifs fixés par le PER ;
- et une autre, reconnaissant aux enseignants les compétences et les responsabilités de cette tâche-là, manifestant du coup le caractère inutile de moyens communs, forcément inadaptés, au moins en partie.

Pour le directeur d'établissement

Imprégnés du pragmatisme inhérent à la réalité de la direction d'une école, les directeurs préféreraient, pour leur part, une position plus nuancée. Certes, une méthode unique présente des avantages de régulation (voire de contrôle...) manifestes. Elle peut s'avérer fort utile, voire nécessaire pour des nouveaux enseignants, ou pour les remplaçants auxquels nous devons forcément faire appel dans le cadre de la scolarité obligatoire. Elle peut aussi pallier, temporairement, les difficultés à trouver des spécialistes de la discipline en question. Bref, en tant qu'outils de référence, éléments de soutien, de balises, notamment des niveaux d'exigence, des MER communs ont toutes leurs raisons d'être et les directeurs ne peuvent que souscrire à une telle réalisation.

Reste toutefois, à reconnaître aux enseignants cette nécessité d'adapter constamment les méthodes d'apprentissage – ce qui, en outre, constitue la richesse, voire la noblesse de leur tâche – aux spécificités du groupe d'élèves dont ils ont la charge et la responsabilité qui est la leur de conduire l'ensemble de leurs élèves de manière diversifiée pour maîtriser du mieux qu'il leur est possible, les objectifs d'apprentissage tels qu'ils ont été, eux, définis de manière commune. Cette marge de liberté doit leur être reconnue, liberté de choix dont ils pourraient alors aisément rendre compte de façon argumentée, le cas échéant.

Un risque à éviter

Indépendamment de cette position nuancée qui préconise pour les MER un statut affirmé d'outils de référence, pour l'ensemble des acteurs de l'enseignement et parallèlement pour les praticiens que sont les enseignants, une marge d'action nécessaire pour effectuer le mandat qui leur est confié, il convient aussi d'évoquer le risque que présenterait la mise en place de MER avec un statut tel que l'obligation absolue de les suivre ne saurait être remise en question. Dans un tel cas de figure, les MER deviendraient alors la norme absolue à appliquer, avec toutes les dérives d'interprétation ou de manipulations possibles. Pire, du point de vue conceptuel, on aurait alors simplement fait l'amalgame entre le but (le PER) et les moyens (d'enseignement) et délaissé la proie, pour ne saisir que l'ombre. Un tel risque, majeur au demeurant, ne peut que, lui aussi, plaider pour accorder aux MER un statut d'outils de référence et non pas de méthode unique à appliquer sans conteste.

La richesse et la qualité tant de l'école romande que du travail de ses enseignants est probablement à ce prix-là.

Frank BURNAND

Directeur du Collège des Colombières, Versoix

Membre du comité de la CRoTCS

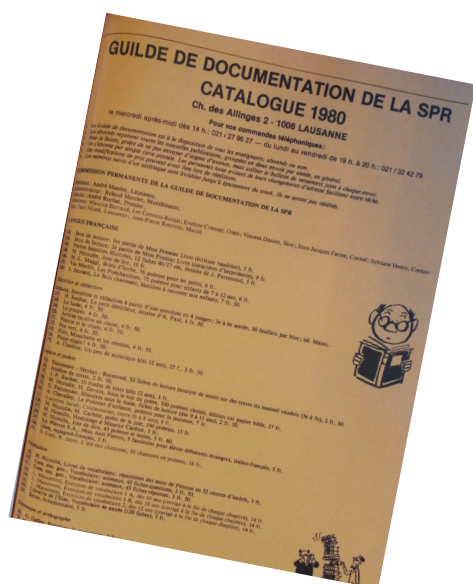


Enseignants (SER)*

Au service du PER

Historiquement, les moyens d'enseignement ont été l'occasion de concrétiser une harmonisation romande en offrant notamment des repères clairs aux élèves et à leurs parents. Mais, bien au-delà, l'élaboration de moyens romands a permis de faire avancer la recherche et les développements pédagogiques et didactiques au travers des cantons, incitant à une remise en question des plans d'études et des objectifs scolaires. Dans la lente évolution vers un Plan d'études romand (PER) abouti, le travail sur les moyens d'enseignement a été indispensable et très profitable. Il n'est pas sûr qu'il le soit encore aujourd'hui, ni qu'il le demeure à l'avenir.

Le slogan lancé il y a quelques années « Pas de PER sans MER » montre à l'évidence l'importance que les enseignants romands ont toujours attachée aux moyens d'enseignement harmonisés. Le premier congrès de notre faïtière romande, en 1866, posait la question d'une « rédaction uniforme des manuels ». Le sujet a été repris en 1898 et, à partir de 1948, l'association a créé une « guilde de documentation », sorte de centrale romande de moyens d'enseignement, qui a été active jusqu'à la fin des années 1980. Dès 1976, la Société pédagogique romande (SPR) s'est investie dans la production des moyens d'enseignement. Elle comptait, par exemple en 1978, 56 délégués dans différentes commissions. Mais, dès l'année 2000, le SER a commencé à marquer un certain scepticisme et à exprimer ses craintes quant à la politique de la CIIP sur les moyens d'enseignement.



Moyens d'enseignement ou instruments de coordination

Dans une déclaration de décembre 2000, tout en prônant une plus grande coordination, le SER soulignait le danger que pouvaient représenter des moyens officiels par rapport aux objectifs du plan d'études et à l'autonomie professionnelle des enseignants. En revendiquant une souplesse d'utilisation, les syndicats oscillaient entre le nécessaire signe fort d'harmonisation et l'indispensable liberté pédagogique et académique à un sain exercice du métier. C'est que les plans d'études étaient redevenus cantonaux et que le PECARO (Plan d'études cadre romand) était en construction. Les moyens d'enseignement restaient le seul signe visible d'une harmonisation de plus en plus officielle et concrète sur le papier (Déclarations CIIP de 1999 et 2003).

Pour les enseignants, la fabrication de moyens communs concrétisait l'édification romande, stimulait la réflexion commune, contribuait à une formation continue (et initiale) harmonisée et très proche des besoins, et permettait aux professionnels d'user d'un outil en très grande cohérence avec les objectifs du plan d'études.

L'identité romande mise à mal

En inversant l'ordre des priorités (achats, adaptations, création de moyens d'enseignement), la CIIP n'a pas seulement réalisé des économies et entamé la fonction « instrument de coordination », elle a aussi et surtout renoncé à tous les bienfaits collatéraux que génère l'élaboration de moyens d'enseignement romands : collaboration intercantonale pédagogique et didactique, réalisation d'une formation continue et complémentaire

* Syndicat des enseignants romands (www.le-ser.ch)



Enseignants (SER)

très proche des besoins des enseignants, constitution de pôles didactiques de référence romands, évolutivité des moyens, liens avec l'évaluation du travail des élèves, etc.

Acheter des moyens, en ayant la possibilité de les adapter ou pas, ce sera toujours se placer dans une position de simple consommateur. Produire des moyens d'enseignement, c'est doter les enseignants d'instruments plus adaptés aux objectifs du PER, plus constitutifs de l'identité romande, mais c'est aussi et surtout permettre une cohérence pédagogique et de formation qui soit propre à l'Espace romand de la formation.

Le PER est déclaré évolutif. Encore faut-il se donner les moyens de son évolution.

C'est le PER qui est le contrat

Les temps changent et le PER est maintenant implémenté. La politique consistant à acheter en priorité des collections existantes fait qu'immanquablement les objectifs des moyens d'enseignement ne recouvrent (voire ne concernent) que très partiellement le plan d'études. Ce n'est pas forcément un mal. En effet, avec un PER aussi exigeant et ambitieux, la part de différenciation et de choix professionnel de l'enseignant est très grande. L'atteinte des objectifs nécessite l'utilisation ou non de tel ou tel moyen d'enseignement.

Il n'empêche que cette liberté dont a besoin l'enseignant n'est souvent que théorique. En effet, comment justifier aux parents et au public que, dans des moyens d'enseignement réputés romands et adaptés, on n'utilise qu'une partie du matériel mis à disposition ?

Par ailleurs, lorsque moyen d'enseignement et plan d'études sont plus ou moins éloignés l'un de l'autre, on constate que l'attente et la pression mises sur les enseignants portent davantage sur l'utilisation des moyens que sur le respect du plan d'études (voir le cas de « Mon manuel de français »).

Comment réussir une bonne implémentation des objectifs du PER, lorsque les directives, les moyens d'enseignement et la formation continue des enseignants les dissuadent de la réaliser ?

Une mise en œuvre réussie de notre plan d'études suppose une solide dimension professionnelle et responsable pour utiliser les moyens d'enseignement comme de simples moyens subordonnés à une conduite de la pratique, elle-même étayée aussi par

la formation et la recherche menées au niveau romand.

L'association romande a toujours été en tension entre deux extrêmes du profil d'enseignant : le professionnel, pour qui le moyen d'enseignement n'est qu'un outil parmi d'autres, et le tâcheron, qui utilise le moyen d'enseignement comme une fin en soi, une manière de faire passer le programme et de remplir son mandat.

Des moyens aux ressources

Si des manuels romands restent souhaitables pour certains pans de l'enseignement et des apprentissages, il est impossible qu'ils puissent recouvrir toute l'activité scolaire. Ce dont les enseignants ont besoin aujourd'hui, c'est d'une très grande palette de ressources, avec les moyens techniques qui leur permettent de les utiliser (TIC, imprimantes, photocopieuses, réseau, etc.).

Dans cette logique de mettre à disposition des enseignants des ressources, le travail de mise en commun intercantonal devient très important. De nombreux moyens élaborés dans un cadre cantonal devraient être accessibles à l'ensemble des enseignants romands. La gestion des moyens d'enseignement propres à chaque canton reste encore très cloisonnée. A l'heure de la mise en œuvre du PER, il conviendrait que la réflexion sur les moyens communs ne soit pas confinée aux commissions *ad hoc*. Mais, pour cela, il faudrait une prise de conscience des autorités et des professionnels que le PER représente un défi nouveau que nous ne pourrions pas relever avec les outils traditionnels. Les enseignants qui ont à mettre en œuvre le nouveau plan d'études ont besoin de beaucoup plus que de simples moyens d'enseignement. Il leur faut des ressources multiples, des possibilités de travail en équipe, des collaborations interdisciplinaires, des marges de manœuvre pour pouvoir s'organiser, réinventer l'école et la profession.

Les moyens d'enseignement souhaitables et les ressources nécessaires dépendent essentiellement de l'organisation de l'école et des apprentissages qu'elle doit offrir. La pratique des enseignants et l'évaluation du travail des élèves font partie du problème.

Il y a du pain sur la planche...

Georges Pasquier
Président du SER



Parents d'élèves (FAPERT)*

Vers des MER accessibles aux parents ?

Depuis sa création en 1972, la FAPERT s'engage en faveur du partenariat école-famille et soutient l'harmonisation du système scolaire romand afin d'acquérir une certaine cohérence entre les cantons concernant les cursus des élèves et le contenu de leurs apprentissages. Cette harmonisation est concrétisée par la mise en œuvre généralisée du Plan d'études romand (PER) et la mise à disposition, petit à petit, des moyens d'enseignement romands (MER).

A ce stade de la réflexion, plusieurs questions se posent aux parents concernant ces MER et leur utilisation.

Des MER pour qui ?

S'il est évident pour la FAPERT que les MER sont destinés prioritairement aux élèves et aux enseignants comme ressource pour construire leur enseignement, il est indéniable que ces mêmes MER arrivent aussi jusqu'à la maison au travers des devoirs donnés aux enfants. Les parents sont par conséquent également des utilisateurs « secondaires » de ces MER.

Quel parent n'a pas passé un bon moment avant de comprendre les tenants et les aboutissants d'un moyen d'enseignement pour être en mesure de répondre aux questions de son enfant ? Nous pensons qu'il serait utile que l'enseignant, lors de la séance d'information de début d'année scolaire, lorsqu'il explicite les différents objectifs à atteindre pendant l'année, présente les MER qu'il va utiliser. Par ailleurs, il serait intéressant de trouver en début ou en fin de fascicule, un lexique contenant des définitions utiles à la compréhension de la branche étudiée et mieux encore, un *vade mecum* du MER.

Un ou plusieurs MER par discipline ?

Idéalement, la FAPERT souhaite que plusieurs MER soient disponibles par discipline dans chaque canton et que d'autres boîtes à outils validées par la CIIP, puissent compléter ces moyens. Nous pensons notamment aux élèves à besoins particuliers qui devraient eux aussi trouver leur compte dans le matériel officiel. Les MER devraient donc permettre de couvrir un large panel de situations d'apprentissage.

Par contre, nous souhaitons que l'utilisation de feuilles volantes soit réduite au minimum. En effet, celles-ci pénalisent doublement les élèves qui ont de la difficulté à s'organiser.

Faut-il renoncer à tout autre moyen ou outil non validé par la CIIP ?

Nous le rappelons, la FAPERT souhaite l'harmonisation scolaire notamment pour une meilleure lisibilité de l'école par les parents. Il est donc souhaitable que les cantons et la CIIP se mettent d'accord sur une procédure de validation facilitée pour un certain nombre d'outils. En effet, certains objectifs déclinés dans la formation générale ou certaines compétences développées dans le domaine des capacités transversales peuvent être atteints grâce à des moyens très divers.

Les MER en ligne ?

L'évolution rapide des nouvelles technologies nous oblige à réfléchir à moyen terme à l'utilisation du net. S'il est souhaitable qu'à très court terme nous puissions trouver sur le site de la CIIP une brève présentation des différents moyens, telle que celle existant pour les math 9-11^e, nous pensons que les MER devraient être rapidement mis à disposition des enseignants sur le net, et, une fois les problèmes légaux réglés, en libre accès pour les familles romandes. Outre le fait de palier l'oubli d'un livre en classe, cet accès facilité permettrait une plus grande lisibilité de l'école.

* Fédération des Associations de Parents d'Élèves de la Suisse Romande et du Tessin (www.fapert.ch)



Parents d'élèves (FAPERT)

Une évaluation des MER partagée

Comme mentionné dans l'exemple de la page 15, il est souhaitable, dans un contexte de partenariat et de confiance, de permettre aux parents d'évaluer un MER, de donner leur avis sur le type d'exercices, le côté pratique et le vécu de leur enfant à l'usage de ce moyen. En effet, certains supports sont touffus, certains exercices trop ardues, voire inaccessibles sans avoir obtenu de pistes vers la solution et d'autres moyens sont construits sur des trames fantaisistes et trop éloignées de la vie courante ou basées sur des situations de vie que l'enfant ne vivra jamais ! L'évaluation d'un MER par les parents peut très bien venir compléter celle effectuée par les enseignants sans pour autant empiéter sur leurs compétences professionnelles. Un nouveau partenariat devrait se développer entre la FAPERT et l'IRDPA afin d'obtenir une vision encore plus globale lors de l'évaluation des MER.

Et l'avenir ?

Le PER a mis plus de dix ans à prendre forme, il faudra sans doute du temps pour que l'ensemble des MER soient généralisés en Suisse romande.

Mais à quoi ressemblera notre école en 2023 ?

La formation et l'enseignement en ligne prennent leur essor et le monde de l'information est à portée de clic, l'école du papier serait-elle bientôt révolue ?

Il est certain que l'opportunité de réinterroger régulièrement ces moyens d'enseignement, leurs objectifs et leur pertinence est à ne pas rater.

La FAPERT sera présente pour accompagner cette évolution et être le relais des questions des parents en portant un regard critique, mais constructif sur les MER.



Judith Vuagniaux
Présidente de la FAPERT

Sylvie Pittet Blanchette
Vice-présidente de la FAPERT



6 novembre 2013

Journée RomandTIC, HEP-BEJUNE de Bienne

Trentaine d'ateliers dédiés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la formation.

Public: enseignants, responsables de branches et personnes ressources TIC (participation sur inscription, définie par les cantons).

Organisation: [CIIP](#).

18 - 22 novembre 2013

Semaine romande de la lecture

Thème: « Comprendre les sciences; lire, expérimenter ».

Organisation: Syndicat des enseignants romands (SER).

(davantage sur
www.semaine-romande-lecture.ch)

22 novembre 2013

Journée bilan sur la Déclaration sur l'enseignement des langues, Beaulieu Lausanne (en marge du salon DIDACTA)

Thème: « Les langues étrangères: une discipline comme les autres? ».

Organisation: CIIP et Syndicat des enseignants romands ([SER](#)).

14 - 23 mars 2014

Semaine de la langue française et de la francophonie (SLFF)

Thème: « Langues en folie ».

(davantage prochainement sur
www.slff.ch)

2 avril 2014

Colloque de pédagogie spécialisée, Bienne

Thème: « L'intégration qui handicape ».

Organisation: [CROTCEs](#), [AIDEP](#), [INTEGRAS](#), [VSLCH](#).

31 mars - 4 avril 2014

Semaine des médias à l'école

Thème: « Poisson d'avril ».

(davantage prochainement sur
www.semainedesmedias.ch)

➡ Bibliographie sélective concernant la réalisation des moyens d'enseignement ⬅

➡ Acronymes ⬅

➡ Ce bulletin suscite-t-il des questions? N'hésitez pas à les poser au moyen de ce formulaire. ⬅



Bulletin CIIP No 1, octobre 2013

Editeur et ©:



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Comité de rédaction:

Rédaction:

Mise en page:

Adresse:

Téléphone/Fax/E-mail:

Edition en ligne:

Olivier Maradan, Matthis Behrens, Caroline Codoni-Sancey,

Anne Froidevaux, Concetta Coppola

Caroline Codoni-Sancey, Anne Froidevaux

Concetta Coppola

Secrétariat général CIIP, Faubourg de l'Hôpital 68,

Case postale 556, CH-2002 Neuchâtel

+41 32 889 69 72 / +41 32 889 69 73 / ciip@ne.ch

www.ciip.ch